

# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE : ANALYSE RETROSPECTIVE ET DEMARCHE DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>4</b>
Chapitre 1 : Analyse rétrospective sur le transfert de gestion .....	5
Chapitre 2 : Démarche de la recherche.....	12
<b>DEUXIEME PARTIE : LA FORET D’ANTSAPIA, UNE FORET DEGRADEE SOUS UNE GESTION COMMUNAUTAIRE LOCALE.....</b>	<b>20</b>
Chapitre 3 : La forêt dense humide d’altitude d’Antsapia.....	21
Chapitre 4: Le transfert de gestion à Antsapia, pour conserver la forêt et lutter contre la pauvreté.....	27
<b>TROISIEME PARTIE : LES CHANGEMENTS NON SOUHAITES PAR LA MUTATION DE LA GESTION FORESTIERE A ANTSAPIA.....</b>	<b>33</b>
Chapitre 5 : Les objectifs délaissés du transfert de gestion.....	34
Chapitre 6 : Les limites de la mise en œuvre du transfert de gestion.....	44
Conclusion générale.....	46

# Tables des illustrations

## Liste des croquis

Croquis 1 : Localisation de la zone de recherche.....	3
Croquis 2 : Le vestige forestier en 1996.....	36
Croquis 3 : Le vestige forestier en 2000.....	36
Croquis 4 : Le vestige forestier en 2017.....	36
Croquis 5 : Mutation de paysage forestier entre 1996-2000-2017 .....	38

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Critères de conformité de TG.....	8
Tableau 2: Caractéristique des images utilisées.....	15
Tableau 3: Taux d'échantillonnage pour chaque site d'observation .....	16
Tableau 4 : Synthèse générale de la démarche .....	18
Tableau 5: Les superficies de forêt gérées par les COBA.....	28
Tableau 6: Les différenciations de fonctionnement de communauté de base .....	35
Tableau 7 : Synthèse de l'évolution de la forêt entre 1996-2017.....	37
Tableau 8: Les activités agricoles actuelles.....	48

## Liste de figures

Figure 1: Itinéraires lors du travail sur terrain .....	17
Figure 2: La forêt d'altitude d'Antsapia .....	23
Figure 3 : zonage de VOI.....	28
Figure 4 : Estimation de l'évolution de la forêt .....	39
Figure 5 : L'échec des AGR.....	42
Figure 6 : L'autosuffisance en riz .....	43

## Liste des photos

Photo 1 : Des canopées ouvertes, une forte pénétration de la lumière dans la forêt .....	25
Photo 2 : Prédominance de mousses et de lichens dans la forêt .....	25
Photo 3 : Raréfaction de bois de grande taille.....	26
Photo 4 : Une forêt façonnée par de formation secondaire facilitant le développement de feu.....	26
Photo 5 : Les aménagements touristiques .....	31
Photo 6 : Feu non maîtrisé d'un charbonnier, quelques surfaces de la forêt brûlées.....	39

## ACRONYMES

AGR: Activité génératrice de revenu

BNGRC : Bureau Nationale de Gestion de Risques et de Catastrophes

COBA : Communauté de base

CR : Commune rurale

DGF : Direction de gestion de forêt

FDP : Foresterie et développement paysan

FFEM : Fonds français pour l'environnement mondial

FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

GCF : Gestion Contractualisée des Forêts

GDRN : Gestion durable des ressources naturelles

GELOSE : Gestion Locale Sécurisée

MEF : Ministère de l'environnement et des Forêts

PAGS: Plan d'Aménagement de Gestion Simplifiée

PNAE : Programme National d'Action Environnementale

RN: Ressources naturelles

RT: Ressources transférées

SIG: Systèmes d'Information Géographique

TG : Transfert de gestion

TGRN: Transfert de gestion de ressources naturelles

VOI: Vondron'olona Ifotony

WWF: Word Wide Found for nature

## Introduction

Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, la conservation de la biodiversité revêt une dimension sociétale. Cette nouvelle tendance en matière de gestion des ressources naturelles se traduit sous des formes plus intégrées et partagées de gestion c'est-à-dire une gouvernance qui illustre le glissement progressif du paradigme radical au paradigme intégrateur (DEPRAZ, 2008). A l'échelle nationale, malgré la promulgation en 1990 de la charte de l'environnement et le Plan National d'Actions Environnementales, la dégradation des ressources naturelles malgaches reste une des préoccupations prioritaires (BERTRAND, RABESAHALA, MONTAGNE & al, 2003). Ainsi, compte tenu de l'échec de la politique forestière répressive, Madagascar a adopté une gestion décentralisée pour garantir la conservation et la durabilité des ressources naturelles. Cette nouvelle forme de gouvernance des ressources naturelles se traduit par la responsabilisation de la population locale en matière de gestion des ressources naturelles à travers la gestion participative et la décentralisation (MONTAGNE, RAZANAMAHARO, COOKE, 2007). Elle reconnaît que les pratiques locales permettent de régulariser et de contrôler les divers modes d'utilisation des ressources naturelles et de les protéger.

La recrudescence de la déforestation depuis des décennies a montré l'inefficacité de politique forestière protectionniste héritée de la politique forestière coloniale. Le courant d'idée, dominé par le développement durable et véhiculé par la mondialisation, a contribué au changement de la politique forestière à Madagascar. Ce contexte international justifie la mise en place de ce nouveau mode de gestion de ressource naturelle fondé sur le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables (TGRNR).

Les contrats des transferts de gestions sont ainsi considérés comme outils par excellence en matière de gestion des ressources naturelles à Madagascar (MONTAGNE et RAMAMONJISOA, 2006). Leur mise en place débute en 1997 avec la phase 2 du PNAE (Programme National d'Action Environnementale 1995-2000) selon la loi GELOSE 96-025 relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables (RNR) et de la Gestion Contractualisée des Forêts (GCF), décret 2001-122, ainsi les droits des communautés locales sont stipulés par la loi GELOSE, art 43 :« la gestion de l'accès, de la conservation, de l'exploitation et de la valorisation des ressources objets du transfert de gestion sous réserve du respect des prescriptions et des règles d'exploitations définies dans le contrat de gestion »

En 2011, 800 contrats transferts de gestions ont été réalisés (MEF 2012) et sept types de ressources transférés avec 500 000ha totalisant 44 000 membres, plusieurs contrats sont déjà renouvelés

La gestion durable des ressources naturelles a pour objectif de conserver les ressources renouvelables tout en améliorant les conditions de vie de la population (AUBERT, RAHAJASON, GANOMANANA, 2011). Cependant, le bilan actuel du transfert de gestion ne permet pas d'affirmer que cet objectif est atteint. La dégradation des RN reste toujours un phénomène alarmant avec un taux annuel de déforestation de 0,5% entre 2000-2005 et 0,4 entre 2005-2010, environ 36 000 hectares de forêts naturelles sont perdus chaque année entre 2005 et 2010. Ainsi, il ne subsiste qu'environ 9 220 040 ha de forêts naturelles en 2010 (ONE, DGF, FTM et al. 2013).

La forêt d'Antsapia, située dans la commune rurale Merikanjaka sur la bordure orientale des Hautes Terres Centrales, recouvre une surface de 350Ha (RAKOTORAMIARANTSOA, 2003). Elle a été gérée par la population riveraine plus particulièrement par les membres du clan d'Andrianefintany<sup>1</sup>. La gestion de cette forêt relève de la dimension culturelle car considérée comme un lieu sacré où s'effectue les différents rites comme le culte des ancêtres ou « Fanasinana » (RAKOTO-RAMIARANTSOA, 2010). En effet, la forêt est considérée comme un lieu de refuge des âmes des ancêtres, un lieu que l'on craint et que l'on respecte. Les caractères sacrés de la forêt contribuent à sa protection et à sa conservation. Cette forme de gestion traditionnelle repose sur le respect des tabous ou fady qui sont des codes sociaux prescrivant les règles à suivre en matière d'exploitation des ressources naturelles (VOLOLONIRAINY, 2010). Ce contexte justifie le choix du sujet de recherche intitulé « **Evaluation du transfert de gestion du vestige forestier d'Antsapia** »

### - **Localisation de la zone de recherche**

La forêt d'Antsapia se trouve entre 19°5'40'' et 19°9'58'' de latitude Sud, 47°50'40'' et 47°51'12'' de longitude Est. Elle appartient à la commune rurale Merikanjaka dans la bordure orientale de l'Imerina environ 80km de la ville d'Antananarivo. La commune rurale (CR) Merikanjaka fait partie des 23 communes qui composent le District de Manjakandriana de la région Analamanga. Elle se trouve dans la partie Sud à 47km de Manjakandriana, et s'étend sur une superficie de 96 km<sup>2</sup>. La commune est délimitée à l'Est par les CR Antanandava et Mangarivotra (District Moramanga), à l'Ouest par celle d'Ambohitrondriamanitra, au Nord par la CR Miadanandriana et, au Sud par la CR Anosibe Trimoloharano (District Andramasina) (figure 1).

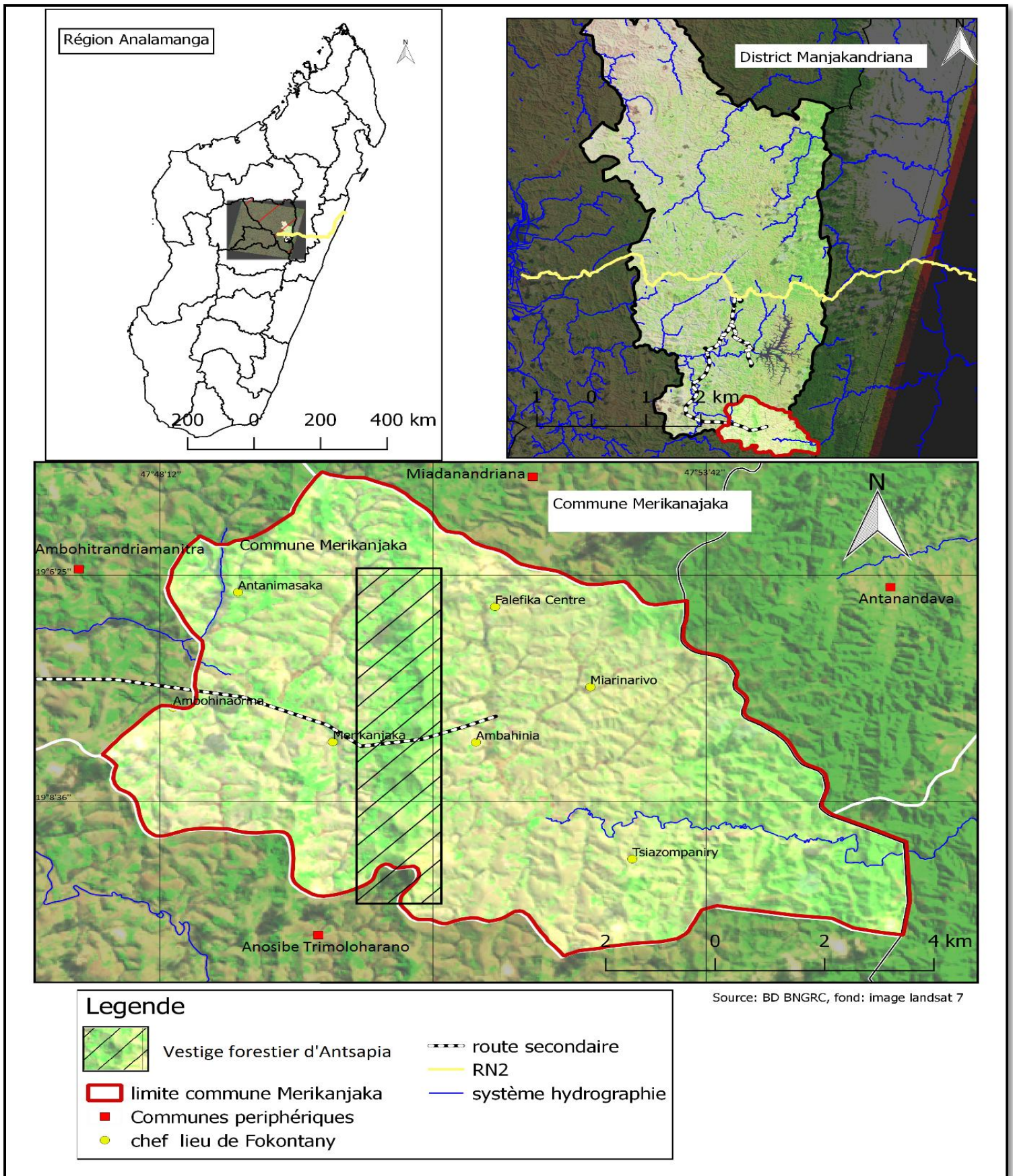
La problématique de recherche s'organise autour de la question suivante :

### **La mutation vers une gestion locale de la forêt d'Antsapia permet-elle une pérennisation de la forêt?**

Ce dossier comportera trois parties : la première partie se focalise sur l'analyse rétrospective sur le transfert de gestion et la démarche de recherche. La deuxième partie se rapporte sur la gestion locale à Antsapia. Tant la troisième partie présente les changements non souhaités par la mutation de la gestion forestière à Antsapia

---

<sup>1</sup> Andrianefintany était née un jour d'Alahamady censé « jour de roi », craignant le destin de ce nouveau-né ; le roi voulut le tuer. Pour sauver l'enfant, ses parents l'amenèrent très loin à Ankenihenindango. Quand il fut grand, il s'installa à la colline d'Antsapia où se trouvent encore des vestiges de son ancien village.



Croquis 1 : Localisation de la zone de recherche

# **PREMIERE PARTIE : ANALYSE RETROSPECTIVE ET DEMARCHE DE LA RECHERCHE**

L'élaboration du TG à Madagascar, résulte de l'échec de la politique forestière répressive qui exclut et considère la population riveraine comme facteur de la dégradation de la forêt. L'analyse rétrospective sur le transfert de gestion permet de se situer par rapport au sujet de recherche et par la suite, oriente vers l'élaboration de la démarche à suivre pour traiter le sujet.



# CHAPITRE 1 : ANALYSE RETROSPECTIVE SUR LE TRANSFERT DE GESTION

Le transfert de gestion est une politique nouvelle qui succède à la vision dualiste de la protection de l'environnement. La mise en œuvre de cette politique dans les années 1990 est un tournant décisif pour la mise en place d'une gestion intégrée et partagée des ressources naturelles.

## 1-1- Le transfert de gestion, une alternative à la politique forestière répressive

La politique forestière fondée sur la protection exclusive des ressources forestières aux actions anthropiques, considère l'homme comme le principal facteur de destruction des ressources naturelles. Malgré la disposition juridique restrictive et répressive, les ressources n'ont pas cessé de se dégrader, la population locale devient de plus en plus pauvre et dépend des ressources forestières pour survivre. L'augmentation de la demande de ces ressources liée à la croissance de population ne fait qu'aggraver la situation. Face à cette situation les services techniques des eaux et forêts n'ont pas la possibilité ni les moyens nécessaires pour contrôler l'utilisation et l'exploitation de ces ressources. Non seulement l'effectif des agents forestiers reste insuffisant mais les moyens mis à leur disposition sont également centralisés au niveau du chef-lieu du District ou même de la Région. Cette politique administrative centralisée explique la défaillance et le dysfonctionnement des services étatiques dans l'exercice de leur fonction régaliennne.

La paupérisation généralisée de la population, l'inefficacité d'une politique forestière répressive et restrictive et le dysfonctionnement des services techniques sont les principaux facteurs qui expliquent la dégradation et destruction des ressources forestières. Ainsi, le transfert de gestion s'inscrit dans la réforme de la politique administrative par la mise en place de la déconcentration et de la décentralisation des services publics. Alors, la tendance vers une économie verte vise :

- à remédier la protection exclusive et répressive vers une gestion intégrée et partagée
- une vision essentiellement naturaliste vers une vision qui valorise l'économie et la société
- une vision étatique et centralisatrice, attentive aux intérêts des opérateurs économiques centraux vers la reconnaissance des populations riveraines et de la réhabilitation du niveau de décision local
- une approche « préservations » privilégiant le point de vue « défenseurs de la nature », fondée sur des données exclusivement naturalistes, vers une vision « aménagiste », plus dynamique privilégiant l'implication d'un maximum d'acteurs concernés, basée sur des données et des approches pluridisciplinaires

La particularité de cette politique illustre un glissement progressif du paradigme radical vers le paradigme intégrateur. L'élaboration de la gestion participative des RN a été adoptée. Elle s'inscrit dans les pays africains comme Cameroun, Niger, Mali et Madagascar. Cette mutation vers la « foresterie participative » est désormais reconnue comme une condition essentielle pour la gestion durable du patrimoine forestier



## **1-2- Le transfert de gestion : une responsabilisation de la population locale**

Sa mise en place vise à responsabiliser la population locale dans la gestion rationnelle des ressources naturelles. En plus, tout effort de conservation doit impliquer la participation de la population locale, « *Il faut prendre garde à ne pas léser la population locale pour protéger une espèce menacée* » (DEMANGEOT, 1999). En 1972, la première Conférence des Nations- Unies sur l'environnement à Stockholm en Suède a mis en évidence les liens dépendants entre le développement et l'environnement. La reconnaissance du rôle de population locale dans la gestion des ressources naturelles s'inscrit dans la réforme de la politique administrative générale de décentralisation et de déconcentration dans les années 1990. La résolution du sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992 se cadre dans cette tendance générale en misant sur la conciliation des activités humaines à la protection des ressources naturelles en vue d'assurer un développement durable pour tous en se basant sur la gestion partagée des ressources naturelles.

Le concept du développement durable repose sur le principe d'intégrer l'homme dans la politique de protection et conservation des ressources naturelles. Ainsi les RN seront exploitées de manière soutenable si la population riveraine reconnaît leur droit et leur responsabilité en matière de gestion de ces ressources

## **1-3- L'élaboration du transfert de gestion à Madagascar : une nouvelle approche face à l'échec de la protection forestière coloniale**

Les différentes administrations coloniales et nationales se sont appropriées les ressources du pays et ont assuré la gestion à travers de différents codes de l'accès aux ressources. Le bilan de cette politique a été négatif. Durant la période coloniale, la diminution de la couverture forestière est d'ordre de 100000ha par an (ANDRIANJAFY, ANDRIATSILAVO, CARTER et al. 2001). Les années 1990 marquent une évolution des politiques de gestions des ressources naturelles avec une volonté de préserver la biodiversité malgache par des actions en matière de gestion durable des forêts à travers la mise en place des aires protégées. Même avec le statut des aires protégées, il y a eu certains aspects exagérément protectionnistes. Ainsi Madagascar s'est doté dans la deuxième phase du PAE, dans les années 96-97, d'un cadre juridique de la décentralisation de la gestion des ressources renouvelables. La Loi dite GELOSE (Gestion Locale Sécurisée) de 1996 entre dans ce processus. Elle concerne de façon transversale un ensemble des ressources renouvelables (forêts, eau, terres de parcours, etc.) et elle doit permettre l'élaboration d'une politique nationale de gestion des ressources naturelles renouvelables (RNR) appartenant à l'État par des communautés de bases concernées

Alors que comme tous les pays du Sud, Madagascar connaît aussi une réforme au sein de sa politique environnementale après le sommet de la Terre à Rio. La biodiversité est rapidement apparue comme une véritable priorité de la politique et du financement aux préoccupations internationales sur l'environnement. C'est dans ce contexte que la protection des RN apparaît comme l'un des axes prioritaires de développement à Madagascar, avec l'ajustement structurel de l'économie et la lutte contre la pauvreté (SARRASIN B. 2005).

A Madagascar, la participation de la population locale à la gestion des RN a été déjà existée depuis le temps de la royauté. Andrianampoinimerina a dit : « *Voici la forêt dit le Roi, j'en fais le grand héritage indivis, le moyen de subsistance des orphelins, des femmes seules et de tous les malheureux ... je décide que nul ne pourra les empêcher de venir dans la forêt dont je fais le moyen de subsistance de tous les pauvres et de toutes les femmes. ... Je vous charge de veiller sur la forêt* » (BERTRAND et al.2009). La royauté malgache a su laissée la gestion des ressources locales à la libre utilisation par certaine population locale. Comme l'atelier à Antsirabe en mai 1995 et/ou la promulgation de la Loi GELOSE et/ou bien la loi spéciale forestière qui ont juste concrétisée à la réappropriation par la Communauté de base de la légitimité de leur action dans la gestion locale (RANDRIANARISON 2011). La nouvelle politique forestière est fondée sur le partage de compétence et du pouvoir de l'Etat central vers la collectivité centrale décentralisée.

Le TG est une modalité de gestion des RN qui vise à responsabiliser les communautés villageoises pour que les ressources de leur terroir puissent exploiter et valoriser suivant leur profit. Cette forme de gestion intègre en même temps conservation, sécurisation foncière et développement local dans la mesure où les communautés locales acquièrent des compétences et des techniques rationnelles sur l'utilisation de la forêt tout en satisfaisant leurs besoins (MONTAGNE, RAZANAMAHARO, COOKE, 2007).

La définition proposée par le Ministère de l'Environnement et du tourisme associée aux TGRN est un processus de TG de certaines RN vers les communautés locales. La communauté locale va regrouper en formant la communauté de base (COBA) et à son tour, elle négocie avec l'Etat. Ainsi, ils ont élaboré un contrat de gestion règlementée des ressources. Le transfert est accordé pour une période initiale de trois ans, renouvelable par une tranche de dix ans après évaluation des résultats.

Le TGRN est cadré juridiquement par la loi 96-025 du 30 septembre 1996 dit loi GELOSE et le décret 2001-122 définit GCF. La loi GELOSE est dérivée de Programme National d'Action Environnementale (PNAE) phase I de 1991 à 1996. Sa mise en place à Madagascar a commencé lors de la phase II du PNAE en 1997 (MONTAGNE, RAZANAMAHARO, COOKE 2007).

La mise en place de TG est assurée par des différentes catégories d'acteurs :

- La communauté de base : organisation paysanne officialisée auprès des autorités comme association légale
- Les institutions d'appuis : ce sont le bailleur de processus, ils fournissent aussi les appuis techniques à la gestion des ressources et au développement local : projet FFEM, Coopération SUISSE et SAHA, WWF, FDP, etc.
- La commune : le représentant décentralisé de l'état.
- Les services forestiers, médiateurs, service domaniale

Pour mettre en place la gestion de RN, le contrat TG doit inclure : l'objet du contrat, la présentation de COBA, la délimitation des ressources, l'objet du transfert et la responsabilité des acteurs. Ce contrat doit impérativement compléter par des outils de mise en œuvre comme:

- ✓ Le cahier de charge qui détermine les obligations et les droits de titulaire de certains contrats administratifs
- ✓ Le règlement intérieur
- ✓ Le PAGS (Plan d'Aménagement de Gestion Simplifiée) qui est un document illustrant tous les prescriptions d'applications de ligne des conduites opérationnelles et administratives.
- ✓ Plan de sécurisation foncière

L'élaboration de ces documents tient compte des rubriques comme le résumé du diagnostic territorial (description de facteur physique, écologique, biologique, analyse socio-économique)

La politique de TG se rapporte aussi sur la sécurisation foncière. C'est dans le domaine de composante de GELOSE qu'on parle la liaison entre sécurisation foncière et protection des ressources naturelles. La terre est le centre de toutes les activités humaines et le support physique des écosystèmes. Il est difficile de penser à la protection de la forêt sans penser au foncier (ANDRIANJAFY, ANDRIATSILAVO, CARTER et al. 2001). Parler de la viabilité écologique ne peut pas être dissociée à la question foncière dans la mesure où les rapports systémiques existent entre les diverses maîtrises foncières et environnementales. Ces rapports se traduisent par l'exercice superposé de droit d'usage, de jouissance, d'exploitation et de protection (RAZAFIARIJAONA 2015). Ainsi, la gestion communautaire des RN doit prendre en considération non seulement les ressources en question mais aussi l'espace qui constitue leur support. Sur le contrat GELOSE, la sécurisation foncière est relative (SFR). Elle est définie par une « *délimitation d'ensemble du terroir d'une Communauté locale de base bénéficiaire du transfert de gestion de Ressources Naturelles Renouvelables ainsi qu'au constat des occupations comprises dans le terroir* ». Autrement dit, les droits sont convenus entre les parties contractantes et ne sont pas garantis par l'Etat de façon absolue et inattaquable.

Le concept de TG est un long processus allant de son élaboration, sa mise en œuvre et jusqu'au suivi pour assurer la pérennisation de la gestion durable des ressources. L'évaluation de TG se rapporte sur l'analyse des critères de conformité de TG (tableau 1)

Tableau1 : Critères de conformité de TG

Nature des critères	Teneur des critères	Sources
Écologiques	Les feux de brousse sont réduits Des actions de reboisements sont réalisées sur le terroir Les ressources ne se dégradent pas Les profits que pourraient obtenir les COBA de la gestion de leur territoire sont palpables Les impacts locaux sont significatifs	Consortium, Resolve PCP, 2005
économiques	Les impacts hors sites sont significatifs L'activité de valorisation est profitable au COBA L'activité de valorisation est ancrée dans le territoire	Vestaly et Méral ,2007
Sociaux	La COBA est représentative de la communauté locale Les clivages sociaux sont limités L'emprise de l'organisme d'appui sur les associations est moindre	Feltz et Andriamandimby, 2007

Source : RANDRIANARISON. 2014

## **1-4- Les bilans mitigés du transfert de gestion**

La gestion locale des RN engendre obligatoirement de nouvelles pratiques ou de nouveaux rapports sociaux (CHRISTIAN, 2010). Ce changement se rapporte principalement sur le principe de la protection de la biodiversité et aussi sur la notion du développement socio- économique. Ce nouveau modèle de gestion des RN a des conséquences directes dans la réalité des pays du sud, souvent soumis à une pression des organisations internationales.

Le travail d'ANDRIANJAFY, ANDRIATSILAVO, CARTER et al. (2001) nous montre les exemples de bilan de gestion communautaire au Népal, en Inde. La foresterie communautaire au Népal est définie comme modèle pour les autres pays. Cette politique date de 1977, suivie de différent mis à jour. La communauté gère 403688 ha de forêt dont 6020 membres. La communauté gérante a droit de récolter les produits ligneux et non ligneux sur une base commerciale. Le bilan ce que, les populations ont toujours capables de récolter de produit de subsistance, et certains ont connu une augmentation de niveau de vie parce que leurs forêts atteignent l'âge d'exploitation et produisent de bois de grande taille pour construire. Ensuite, les associations sont devenues un moyen de pression nationale voire internationale.

Pour celui de la gestion conjointe de la forêt en Inde, la population riveraine acquière des compétences en matière de contrôle de la forêt, augmentation des échanges et des informations entre les groupes. Pour cela les populations ont droit d'utiliser et de vendre les produits forestiers mais sous une contrôle afin de partager les bénéfices. Cette gestion est critiquée par les populations à cause de bénéfice très limitée, mais c'est un pas vers une bonne direction pour d'autre coopération.

### **1-4-1 Le bilan du transfert de gestion à Madagascar**

Les résultats de nombreuses évaluations aussi bien à l'échelle nationale que locale du contrat TG montrent que les impacts sont différents. Deux tiers des situations analysées connaissent des effets positifs comme la réduction de feu, l'opération du reboisement, la réduction des défrichements, la légalisation de l'utilisation des ressources, la promotion de l'écotourisme et la création des activités génératrices de revenus (RANDRIANARISON 2011). D'après le rapport de l'ONE, DGF, FTM (2013) on constate une diminution de la déforestation entre 1990 à 2010 avec 0,8% contre 0,4%.

L'analyse de RALALARIMANGA (2010), référant à la loi GELOSE confirme aussi que la mise en place de TG entraîne une viabilité écologique avec la conservation des RN par la maîtrise des feux et la limite des pressions exercées de l'extérieur de la communauté à l'échelle nationale. Les impacts économiques sont significatifs, à savoir la promotion des systèmes de production agricole, la valorisation de produit forestier ligneux et la promotion de l'écotourisme.

Malgré cela, le TG est définie comme une politique inefficace. « *Cette politique de TG est principalement la GELOSE ainsi que la philosophie qui l'anime est un échec* » (BLANC-PAMARD, 2007).

L'analyse comparative concernant les expériences en gestion communautaire à Cameroun, à Madagascar et dans les pays d'Amérique tropicale prouve que le TG à Madagascar a échoué (KOUNA ELOUNDOU, 2012). D'une part la gestion communautaire à Madagascar connaît une inefficacité sur le plan juridique. Malgré des textes et des règlements, les mesures d'accompagnement accordées à ces règles n'ont été pas réalisées. D'autre part:

- l'inégalité des objectifs de parties contractantes dans les plans d'aménagements simplifiés (PAGS)
- la dépendance chronique de COBA à l'assistance extérieur
- la confiscation de gestion par les élites locales par quelques familles pourvues des moyens et de pouvoirs
- l'inadaptation de PAGS à la réalité du terrain faute de l'absence du diagnostic participative
- l'émergence de conflit intercommunautaire lié au foncier
- le faible contrôle de COBA sur la ressource transférée
- l'isolement du COBA

S'avèrent des facteurs qui sont à l'origine de l'échec du TG. Par conséquent, l'avenir des ressources reste toujours précaire (RAKOTO-RAMIARANTSOA, 2008) et les populations restent toujours précaire.

Les différents modes de gestion des RN quels que soient les formes, visent en particulier la protection, mais le contrat TG est peu abandonné au profit d'autre secteur comme l'économie et la société. Le contrat TG devient un moyen pour le développement du territoire. Les COBA ne visent pas à la protection des ressources mais elles veulent des appuis socio-économiques. En effet, la demande de TG n'a plus engagé sur son objectif. Sa mise en place devient donc un outil pour reconnaître les COBA aux institutions et aux bailleurs de fonds afin d'avoir des appuis (RAKOTO-RAMIARANTSOA, 2008; RANDRIANARISON, 2011).

#### **1-4-2- Le bilan du transfert de gestion dans différents sites d'applications**

Le travail de MANANTSARA, GARREAU après un an et demi d'expérience sur le bilan du TG à Belambo-Lokoho est positif. Trois tentatives de défrichement ont pu être arrêtées. Grâce encore à la surveillance, aucune personne extérieure à la communauté n'a pas pu s'introduire pour des coupes non autorisées, et les coupes de tous les membres de la communauté ont été contrôlées. Malgré cela, on n'ose pas dire le transfert de gestion est efficace.

Pour celle de la gestion contractuelle de forêt dans le Betsileo et Tanala évoquée par BLANC-PAMARD (2012), le principe du TG et le fait sont contradictoires. Son objectif écrit dans le contrat est d'améliorer le niveau de vie des villageois à travers une gestion améliorée et durable des forêts et des zones qui les entourent. Pour atteindre cet objectif, les activités paysannes en termes d'usage, d'accès et de commercialisation sont réglementées. L'autorisation de fabrication des manches de bûches a été, lors de la signature du contrat, limitée pour un usage domestique à 6 manches par exploitant pendant trois ans dans la zone de droit d'usage. Cette activité rémunératrice, depuis longtemps, est très développée pendant la période de soudure, notamment d'octobre à mi-décembre à raison de 20 à 30 manches/ artisan/semaine. La vente des manches permet d'acheter du riz. La norme d'exploitation

forestière fixe le diamètre d'exploitabilité à 40 cm dhp (diamètre à hauteur de poitrine). Lors de l'inventaire fait par les agents forestiers, ils n'ont pas trouvé des arbres à ce diamètre. Ainsi, l'exploitation des arbres est interdite. Depuis l'intervention du programme, une privation de richesse locale et une paupérisation croissante caractérisent la majorité des populations du corridor. Avec la perturbation de l'exploitation forestière suivie de la déception causée par l'absence de nouvelle rentrée d'argent prévue dans le transfert, les ménages adhérents aux COBA ne constatent pas une amélioration économique de leur situation.

Concernant le TG de forêt de Tapia à Arivonimamo, les résultats des enquêtes et des observations montrent les efficacités de cette politique telle l'absence des feux de brousses depuis 1999. Cela permet à la protection de la couverture graminéenne, la protection de Tapia et la réapparition des champignons. En outre, la filière soie sauvage connaît également un essor (RANDRIANARISOA, RAHARINAVOSOA, KOLLF, 2000). La forêt de Tapia d'Arivonimamo était destinée pendant plusieurs années à fournir du bois pour la production illicite du charbon car le bois de Tapia détient un pouvoir calorifique plus élevé que l'eucalyptus. La mise en place du TG de la forêt de Tapia l'an 2000 diminue l'activité de la production de charbon de bois, constituant la principale menace pour la ressource, dans le site où il existe de transfert. Malgré cela, on constate un déplacement de pression en dehors des sites transférés : les forgerons de la zone de Mangatany s'approvisionnent à partir de Mandiavato/Miarinarivo où la gestion de la forêt de Tapia n'est pas encore instaurée (ANDRIANIRINA 2006)

Le bilan de la mise en place de TG à Didy montre l'efficacité de cette politique sur l'amélioration de l'économie locale avec la mise en place d'une exploitation raisonnée des RN, la création des activités génératrices de revenus (AGR) comme l'exploitation d'huile essentielle. L'électrification rurale est un effet appréciable. Pourtant le Tavy, la déforestation, le feu de brousse et l'exploitation illicite de Saphir continuent encore. La déforestation augmente entre 2005 et 2009 de 291ha à 504 ha sur le terroir d'Ambohijanahary et de Beririnina (RATOVOELISON, 2014). Cette situation confirme l'analyse de RAKOTO-RAMIARANTSOA sur le détournement de l'objectif de TG et le déplacement des pressions vers d'autres zones.

Pour le cas d'Ivohibe, un travail fait par ANDRIAMAHEFASOA (2011) montre que le TG a apporté un changement majeur dans les comportements des paysans. Dans cette localité, les feux rencontrés sont surtout liés à la possession de zébus. Les collines herbacées, lieux propices aux développements des pâturages, étaient fréquemment victimes d'un embrasement successif chaque année. Après la mise en œuvre du TG, les feux diminuent grâce à la conscience des dégradations liées aux feux, aussi à l'installation des pare-feu sur une largeur de 10 mètres, ainsi qu'à la peur des sanctions et des amendes. En plus, des avancées spectaculaires se distinguent nettement dans l'activité sylvicole, le reboisement et la restauration forestière sous contrat de financement par le projet NODE du programme ERI. Avec l'appui technique de WWF, il connaît aussi de dynamique de technique agricole, ainsi les techniques traditionnelles sont presque abandonnées. Cela permet l'augmentation de production équivalent à un pas vers l'amélioration de niveau de vie.

## CHAPITRE 2 : DEMARCHE DE LA RECHERCHE

La démarche adoptée présente 3 phases distinctes : la phase de recherche bibliographique, l'analyse multicritère par rapport à l'objectif de transfert de gestion, et la phase du travail sur terrain.

### 2-1- Phase de la recherche bibliographique

Les centres de documentation de la capitale ont été visités tels centre de documentation de la Mention Géographie, la Bibliothèque Archive Universitaire à Ambohitsaina, le CIDST (Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Techniques), l'académie malagasy et les documentations des centres de recherche comme celles de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement).

La recherche bibliographique nous a permis de consulter 45 ouvrages dont cinq ouvrages généraux et quarante travaux de recherches. 9,67% de ce dernier sont constitués par des travaux de thèses, 21 % des mémoires, 25,80% des rapports, 41, 93% des articles. Plus de la moitié (66,6%) des ouvrages consultés ont analysé le concept de TG, la gestion participative et la gestion communautaire des ressources naturelles. Parmi ces ouvrages 6,45% touchent particulièrement la zone de recherche et le reste concerne le TG, la gestion participative de la forêt dans divers sites. Le TG dans diverses régions telles que Didy, Ankeniheny Zahamena, à Belambo, à Ivohibe, celles de pays Betsileo et Tanala, Midongy Atsimo, les mangroves de la baie d'Ambaro, les forêts de Tapia à Arivonimamo ont été également consultés. La plupart de ces ouvrages ont montré l'importance de la gestion coutumière dans le mode d'utilisation de ces ressources. 2,7% précisent la notion du domaine phytogéographique à Madagascar, plus particulièrement celui du centre. Le reste énonce la situation environnementale à Madagascar.

Cette première phase du travail a permis d'élaborer la problématique, les hypothèses de recherche, et de concevoir les outils d'évaluation du transfert de gestion

#### 2-1-1- La problématique de la recherche :

Le processus de TG à Madagascar s'est présenté par de phénomène de tâche d'huile qui s'éparpille partout dans toute l'île. Son expansion nous affirme que: c'est la solution privilégiée où des expériences sont maîtrisées pour lutter contre la déforestation (JEAN-CHRISTOPHE, DENIS 2003). Mais le recul de la forêt reste toujours un phénomène continu et à tendance à s'aggraver jusqu'à nos jour. Ainsi, la problématique de la recherche s'articule autour de la question suivante : **La mutation vers une gestion locale de la forêt d'Antsapia permet-elle une pérennisation de la forêt**

#### 2-1-2- Hypothèses de la recherche

Les hypothèses suivantes sont proposées :

**Hypothèse 1:** L'exploitation abusive de la forêt devient une exploitation légale et réglementée. Puis, la reconnaissance et la participation de population riveraine de ressource limitent la confrontation des acteurs. Ainsi, le TG des ressources forestières ralentit leur dégradation. Cela se traduit par :



- la mise en place de zonage de la forêt, des obligations et des réglementations sur l'exploitation des ressources transférées et acquisition de certification de produit forestier
- la diminution des pressions sur la forêt comme la diminution de culture sur brûlis, la réduction de défrichage, diminution des feux.
- Ensuite, la mise en œuvre du TG incite les communautés concernées à faire de reboisement pour compenser les exploitations.

En outre, la politique de conservation ne peut pas être efficace sans résoudre les problèmes fonciers. La mise en œuvre de TG permet aux bénéficiaires d'avoir de statut foncier légal.

**Hypothèse 2** : la responsabilisation des acteurs locaux par la mise en œuvre du TG permet de développer la filière de valorisation qui va améliorer les situations sociales et économiques. Ainsi, la mise en place des activités génératrices de revenus va réduire les pressions exercées par la population riveraine sur la forêt telle que son exploitation abusive pour répondre aux besoins primaires des populations riveraines, la sécurisation alimentaire. En plus, la mise en place de programmes locaux de développement et l'essor de l'écotourisme sont des avantages pour améliorer le cadre de vie de la population. Tout cela permet de changer le comportement des agents économiques de ne plus dépendre aux ressources forestières puis pour compenser les activités interrompues.

### **2-1-3- Les objectifs de la recherche**

L'évaluation est une démarche qui vise à donner de la valeur, prendre du recul et émettre un constat sur une situation en vue de prendre une décision. Suite aux préoccupations pour lutter contre la dégradation de RN, l'évaluation des changements apportés par le TG à l'échelle locale permet de rationaliser sinon d'améliorer la gestion des ressources transférées.

Cet objectif global se décline en deux objectifs spécifiques :

- montrer l'état de la forêt afin de dégager l'évolution de couverture forestière dans le but de déduire la force ou la faiblesse de la mise en œuvre cette politique
- faire le bilan sur les domaines social et économique

### **2-1-4-Elaboration des enquêtes :**

L'enquête est un outil complémentaire inéluctable pour avoir des informations sur le TG à Merikanjaka. Des enquêtes auprès des personnes ressources comme les responsables administratifs, les techniciens et les ménages seront menées. Ces enquêtes sont axées sur :

- la connaissance de la forêt
- la conception du TG
- la modalité de gestion de la forêt (le zonage de la forêt, l'accès aux ressources avec les différentes techniques de valorisation)
- le respect de cahier de charge

- les effets de TG telles que les retombées économiques au niveau des membres de l'association.
- les effets sur les ressources forestières
- les différentes activités génératrices de revenu

Les types des enquêtes varient en fonction des personnes cibles. Les enquêtes menées auprès de responsable comme les agents de service technique, les autorités locales, les présidents de COBA se font par un entretien avec de liste des questions préparées en avance. Les questions sont introduites au fur et à mesure du déroulement de discussion.

Au niveau des ménages, l'utilisation de questionnaire semi-directive est plus instructive car les données à recueillir sont plutôt d'ordre quantitatif. Les enquêtes au niveau des ménages vont cibler plus particulièrement les ménages membres de COBA. Les sites d'observation sont constitués par les terroirs suivants: Antsakorana, Belanitra, Merikanjaka, Ambohitratsimo et Ambohirano, Ambania. Ce choix est justifié par le fait que non seulement ils ont les premiers bénéficiaires de cette politique, mais également ce sont les plus accessibles.

## **2-2- La démarche d'évaluation du transfert de gestion**

L'évaluation des contrats environnementaux porte communément sur leur efficacité, tant écologique, économique que sociologique (Levrel, 2007). L'efficacité est la capacité d'arriver à ses buts et ses objectifs. L'objectif du TG se rapporte sur la protection de la forêt en reconnaissant la population locale ainsi que l'amélioration de leur niveau vie. Pour déterminer l'efficacité du TG, l'évaluation multicritère est menée. Ces critères sont :

- Une vie associative, qui a connu la légitimité/représentativité, responsable et respectueuse
- L'utilisation des outils de gestion (contrat ; cahier des charges; PAGS) est respectée
- La conservation-gestion des RNR à travers les réalisations des PAGS, plan du travail annuel relatif aux zones de conservations des RNR et/ou aux développements est appliquée
- Les implications de ces critères sont remarquables, ainsi les impacts socio-économiques et environnementaux pour apprécier la contribution des VOI au développement local et/ou familial sont significatifs (Ministère de l'Environnement et des Forêts, 2013).

Nous faisons des études comparatives de dynamisme de l'espace en se référant dans un temps 0 dont l'an 2000. Les indicateurs sont : l'état de la forêt puis l'autosubsistance des ménages et la cohérence de la vie associative. L'analyse diachronique de la forêt, puis des observations avec de transect participatif permettent de déterminer son état. Pour l'analyse diachronique de la forêt, les indices de végétation dérivés des données télédétections sont des informations de base pour l'évolution de la forêt. Ainsi nous avons utilisé des images satellitaires multi-dates (tableau 2) à savoir :

- o Une image landsat 5 qui date de 1996 : ce qui permet de savoir la couverture forestier avant la mise en place du TG

- Une image landsat 7 en 2000, une image landsat 8 datant du 2017 : pour déterminer le rythme de l'évolution de la forêt.

Tableau 2 : caractéristique des images utilisées

Images	Résolution spatiale	Path	row	Date d'acquisition	Latitude	Longitude
Landsat 5 TM	30m	158	73	1996	UL_LAT_PRODUCT = -17,81181 UR_LAT_PRODUCT = -17,83690	UL_LON_PRODUCT = 47,67337 UR_LON_PRODUCT = 49,87416
Landsat 7 OLI TIRS	30m	159	73	2000	UL_LAT_PRODUCT = -17,83730 LR_LAT_PRODUCT = -19,72607	UL_LON_PRODUCT = 46,05413 LR_LON_PRODUCT = 48,33203
Landsat 8 OLI TIRS	30m	158	73	2017	UL : LAT_PRODUCT = -17,73089 UR: LAT_PRODUCT = -17,75535	UL: LON_PRODUCT = 47,6918 UR : LON_PRODUCT = 49,83788

Ces images sont gratuites téléchargeables sur [arthexplorer.usgs.gov](http://arthexplorer.usgs.gov). Elles sont traitées sous le logiciel Moneverdi 1.24.0 suivies d'une validation sur le terrain et sur l'image à haute résolution (Google Earth). Les images résultantes ont été soustraites l'une de l'autre dans le but d'identifier les changements de la forêt. Le résultat de cette opération a montré une idée sur le taux de recul de formation végétale dans le temps et dans l'espace

Ensuite, pour déterminer l'amélioration de niveau de vie de la population et la vie associative, notre travail se fait par la collecte de maximum d'informations en se basant sur des enquêtes auprès des membres.

### 2-3- Phase de travaux de terrain

Les travaux de terrain ont commencé en janvier 2018, et ont permis de vérifier la validité des hypothèses, les outils d'évaluation du TG. Cette phase de la recherche consiste à collecter des données à partir des enquêtes effectuées sur 6 sites d'observations : Merikanjaka, Ambohirano, Ambohitratsimo, Belanitra, Ambania, Antsakorana. Au total 103 ménages sur 267 ont fait l'objet des enquêtes soit un taux moyen d'échantillonnage de 38,6% (tableau2)

Tableau 3: Taux d'échantillonnage pour chaque site d'observation

Terroirs	Nombre des ménages membres	Nombre des ménages enquêtés	Taux d'échantillonnages(%)
Antsakorana	54	20	37
Ambohitratsimo	73	33	45,2
Ambania	32	8	25
Ambohirano	39	15	38,5
Belanitra	36	10	27,8
Merikanjaka	33	17	51,5
Total	267	103	38,6

Notre phase de recherche sur terrain se coïncide avec la période des travaux agricoles plus précisément celle de repiquage. L'indisponibilité des ménages a perturbé la phase d'enquête, ce qui nous a obligés de revenir plusieurs fois dans un même site.

Les observations effectuées dans la forêt ont permis de déterminer l'état de la forêt : le niveau d'appauvrissement floristique, la structure de la forêt. La figure 1 montre les itinéraires lors de ce travail.

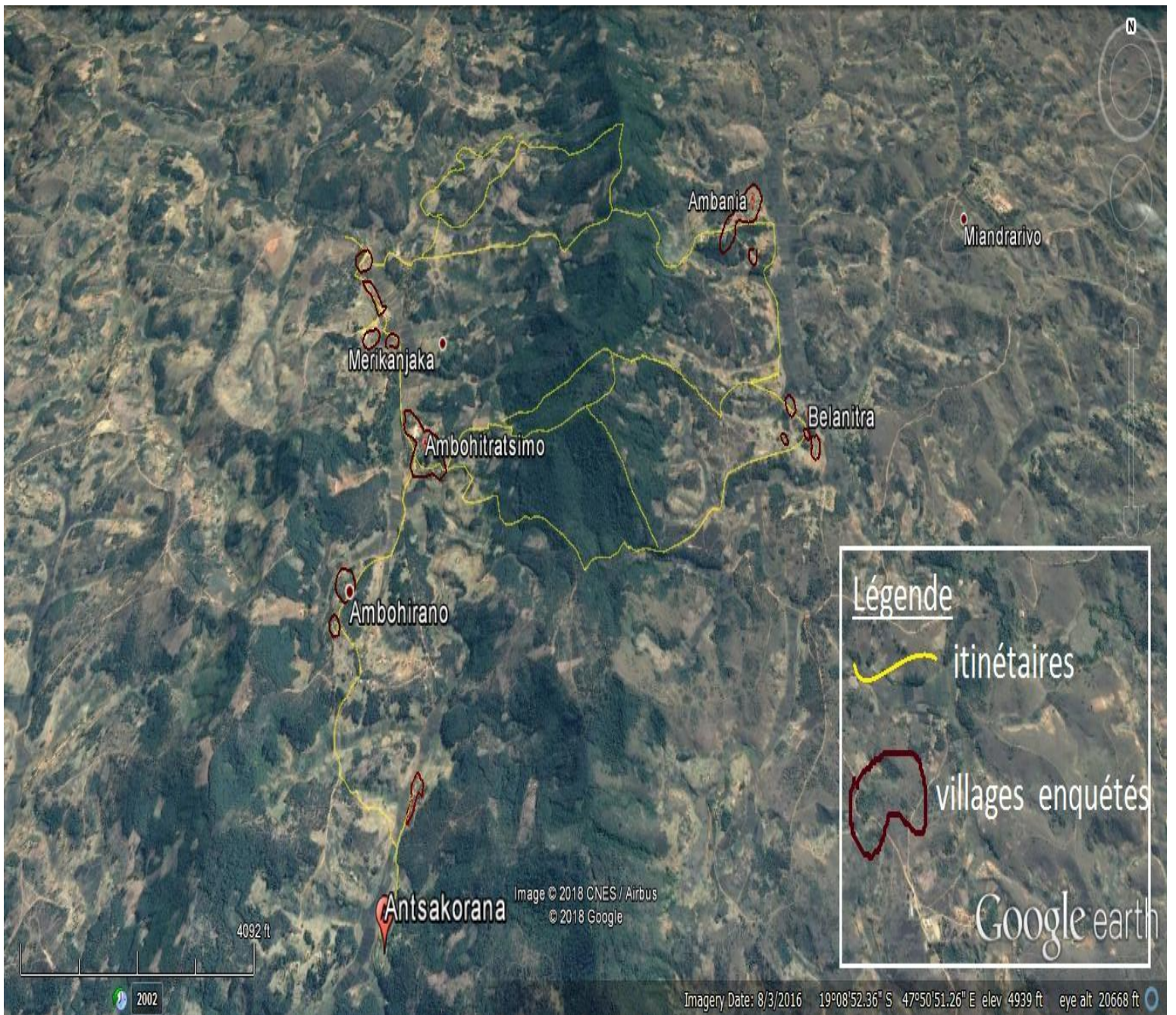


Figure 1: itinéraires lors du travail sur Terrain

Source Google Earth



Tableau 4 : Cadre conceptuel de la recherche

Problématique	Hypothèses	Variables	Outils	Site d'observation	Populations cibles
<b>La mutation vers une gestion locale permet –elle une pérennisation de la forêt?</b>	H1 : la dégradation de la forêt diminue	Evaluation de l'état de la forêt	-analyse diachronique de la forêt -transect participatif	Les zones couvertes par la forêt objet du transfert	les responsables communaux les populations au niveau de la commune
	H1-1- formes d'utilisation de la forêt règlementées	description des règles et son application	questionnaire-entretien	- //-	- //-
	H1-2-action de lutter contre le feu	Evaluation de fréquence de feu	questionnaire-entretien	- //-	- //-
	H1-3 la sécurisation foncière est mise en place	Evaluation de statut foncier	questionnaire-entretien	- //-	- //-
	H2 : Une amélioration des conditions de vie de la population locale entraîne la non dépendance à la forêt.	assurance de l'autosuffisante alimentaire	.Questionnaire-entretien	Les villages autour de la zone d'implantation de TG même sur le territoire communal	- Les ménages membres de gérance de ressource transférée -Les responsables administratifs et techniques
	H2 -1- Valorisation économique de la forêt	Evaluation des bénéfices issus de valorisation de la forêt	Questionnaire-entretien	- //-	- //-
	H2-2- création des AGR : Ecotourisme rurale, apiculture, agriculture amélioré, filière ravintsara	identification des AGR recensées et ses impacts	Questionnaire-entretien	- //-	- //-

## **Conclusion de la première partie**

Plusieurs points témoignent l'inefficacité de politique répressive et exclusive de population locale en matière de gestion des RN. Ainsi, l'attitude actuelle de conservations et des politiques forestières reconnaît les populations riveraines. A Madagascar, cette mutation est mise en œuvre par le TGRN qui est cadrée juridiquement par la loi GELOSE et le GCF. Le bilan de cette politique est différent de l'un à l'autre. Parmi les cas analysés, le bilan commun est la diminution de feu mais différents problèmes ne sont pas résolus.

Le travail de documentation est la base de ce travail, la compilation de tous les documents relatifs au TG à différent échelle nous a permis de concevoir le contexte d'élaboration du TG et ses impacts dans divers sites. Ensuite, elle permet de déterminer la démarche opérationnelle pour analyser le sujet. Cette démarche se fait par une étape préliminaire avec des analyses bibliographiques, de démarche d'évaluation multicritère par rapport à l'objectif du TG, suivi de travail sur terrain. Le résultat de cette démarche nous permis de connaître la gestion locale de la forêt à Antsapia



# **DEUXIEME PARTIE : LA FORET D'ANTAPIA, UNE FORET DEGRADEE SOUS UNE GESTION COMMUNAUTAIRE LOCALE**

La commune Merikanjaka située dans la partie sud du district Manjakandriana est marquée par la forêt d'Antsapia. C'est une forêt isolée avec un état fragile. Auparavant, la valeur culturelle et culturelle gage sa protection, mais dans les années 80, cela n'arrive plus à conserver la forêt. Ainsi, le TG est mise en place en 2000 pour garantir sa conservation, mais aussi pour améliorer le niveau de vie des populations riveraines

# CHAPITRE 3 : LA FORET DENSE HUMIDE D'ALTITUDE

## D'ANTSAPIA

La forêt dense humide d'Antsapia se situe dans une commune à économie pluriactive typique des campagnes de l'Imerina. Avec son état dégradé, la forêt persiste quelques essences forestières sous la forme d'une strate discontinue avec une domination de strate inférieure et de strate moyenne.

### 3-1- Merikanjaka, une zone enclavée avec des activités pluriactives

La commune Merikanjaka est reliée avec le chef-lieu de district par des pistes réhabilitées. Cette zone est inaccessible pendant la saison pluvieuse. Le système agraire de la commune est constitué par trois unités de productions: la riziculture, la culture pluviale et la culture maraîchère. Les bas-fonds assez étroits sont destinés à la riziculture. Les cultures maraîchères sont pratiquées comme des cultures de contre-saison. La pomme de terre est la culture de contre saison la plus pratiquée dans la commune Merikanjaka. Les collines sont reboisées par des eucalyptus alors que les versants sont réservés aux cultures pluviales telles que le manioc, la patate. Il s'agit d'une agriculture de subsistance dont une petite partie est destinée à la vente sur le marché local.

L'exploitation de bois d'eucalyptus sous forme de charbonnage avec la vannerie forment les activités rémunératrices complémentaires.

Antsapia est la forêt primaire qui marque l'espace communale, cette dernière est composée de 10 fokontany dont 4 se situent dans la zone périphérique de la forêt d'Antsapia. Ainsi, espace de travail de recherche est constitué par 4 fokontany dont Merikanjaka, Tsiazompanirikely, Ambania, Miarinarivo. Merikanjaka, chef-lieu de commune, est isolée de ses fokontany à cause de l'absence des pistes praticables.

La population riveraine de la forêt d'Antsapia est composée de deux groupes de communautés :

- Les originaires de la zone connus par l'appellation « *tompontany* » qui sont des propriétaires des terres et formés par les membres du clan Andrianefintany dont les villages occupent le secteur ouest de la colline, il s'agit des villages d'Antsakorana, Ambohirano, Ambohitratsimo, Merikanjaka et Ambalanirana. Cette communauté forme des ménages assez aisés par rapport à l'ensemble de la population.
- Le groupe des migrants ou « *mpiavy* » sont originaires de la zone de Tsiazompaniry en 1940 et se sont déplacés d'Ambohitrandriamanitra en 1955. Ils sont minoritaires et occupent le côté est et nord-est de la colline d'Antsapia dans les villages de Fiadanana, Ambania, Belanitra.

L'accès et l'utilisation de la forêt impartiaux par ces membres de la communauté reflètent leur statut social inégalitaire.

La commune avait 8898 habitants en 2009 (INSTAT) avec une densité moyenne de 98hab/km<sup>2</sup>, en 2015 elle a connu 12540 habitants (CR Merikanjaka) avec une densité moyenne de 136hab/km<sup>2</sup>. En général, c'est une zone densément peuplée mais la population est mal répartie dans la commune.

### **3-2- La forêt d'altitude d'Antsapia**

La forêt d'Antsapia s'étend sur 350ha (RAKOTORAMIARANTSOA, 2000) et recouvre une échine située à 1450m d'altitude et dans une direction subméridienne, elle culmine à 1600m (figure 2). Selon la division phytogéographique de Madagascar, la forêt d'Antsapia appartient au domaine du Centre caractérisée par la « forêt à sous-bois herbacé » selon la classification de Perrier de La Bathie (1921), et à la « forêt dense humide ombrophile série à *Tambourissa et Weinmania* » selon celle d'Humbert (1955). D'après les observations de l'image satellitaire (Google earth), 2 types de formations végétales se distinguent: la forêt primaire avec des eucalyptus, et la formation secondaire. La forêt d'altitude est composée d'arbres rabougris dont la hauteur moyenne se situe entre 10 et 12m avec des troncs plus contorsionnés et plus branchus et des épiphytes (GOODMAN, 2000)

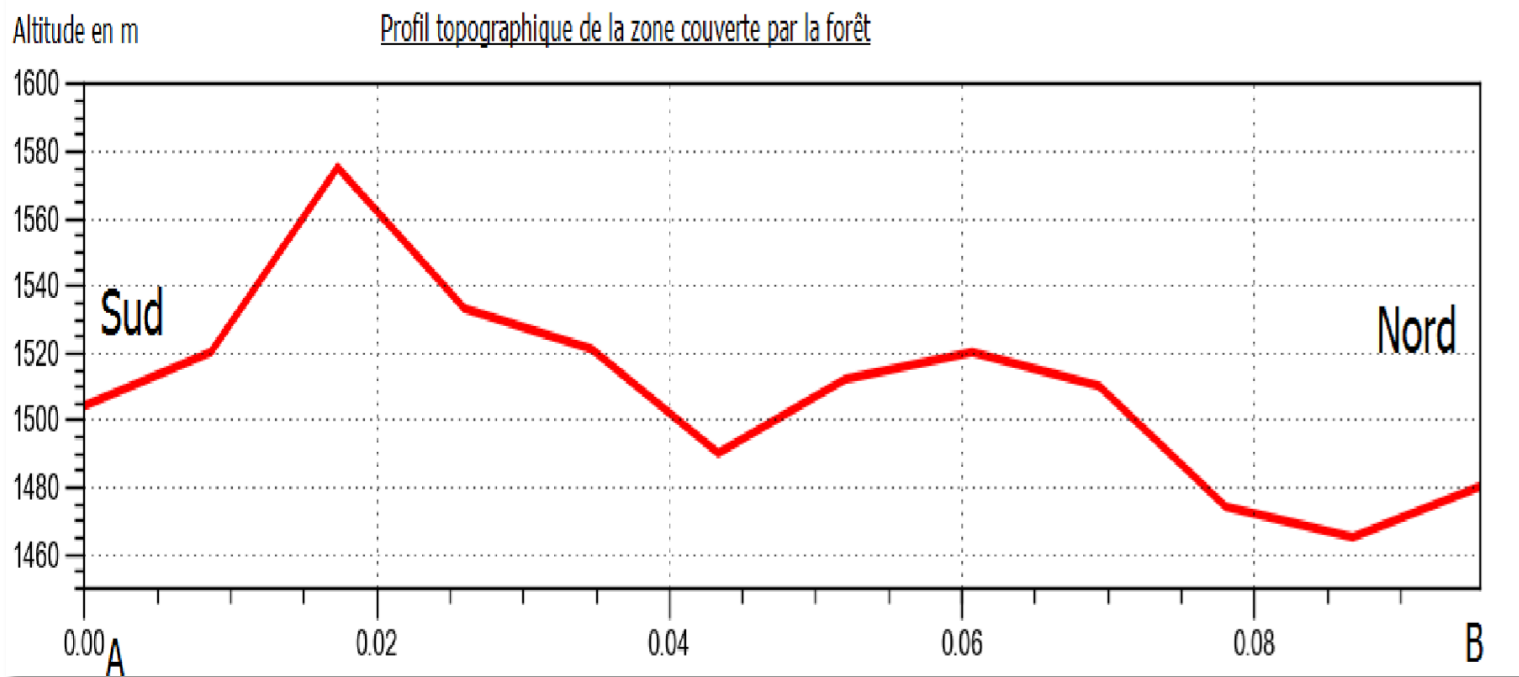


Figure 2: La forêt d'altitude d'Antsapia

Source : Google earth, BD FTM

### 3-3- La forêt fragmentée et dégradée d'Antsapia

La forêt d'Antsapia est composée de 30 à 40 espèces regroupant environ 25 familles (PAGS, 2012). L'inventaire floristique effectué avant la mise en place du TG montre que les ACANTHACEAE, CELASTRACEAE, RUBIACEAE forment les familles dominantes.

Elle est structurée sous 3 strates différentes:

- Une strate inférieure de 0 à 1 m de hauteur qui est principalement composée de *Daniella ensifolia* (vomasonomby), *Vaccinium emirnense* (voaramontsina), *Hypoetes sp.* (belohalika), *Mystroxylon aethiopicum* (fanazava), *Polyscias sp.* (maitsoririnina) et forme la strate herbacée. Le sous-bois arbustif et herbacé est floristiquement important.
- Une strate moyenne de 1m à 8m de hauteur qui est dominée par 3 espèces : *Symphonia sp* (dintina), *Eugenia sp.* (rotra), *Aethiopicum .sp* (fanazava)

Les taux de recouvrement de la strate inférieure et moyenne dépassent 50% pour former une formation semi-ouverte (PAGS, 2012)

- Enfin une strate supérieure de 8m de hauteur et plus, elle se distingue par la prédominance de 3 espèces : *Eugenia sp*, *Tambourissa* (ambora), *Nastus sp* (hazohoto). La strate supérieure a un taux de recouvrement situé entre 25 et 50% (PAGS, 2012) qui permet la pénétration de lumière jusqu'au sol (photo 1)

La présence des mousses et lichens sur les troncs des arbres est assez remarquable dans cette forêt (photo 2). C'est une forêt riche en orchidées avec plus de 5 familles et une vingtaine d'espèces recensées.

L'observation dans la forêt nous montre que les gros arbres ne sont pas nombreux surtout à la bordure de la forêt (photo 3). Dans un peuplement naturel de forêt tropicale, plus les diamètres diminuent, plus les tiges correspondantes sont denses (RANJATSON, 1998). En outre, il s'agit d'une forêt fragmentée avec la prédominance de pseudo-steppe graminéenne et façonnée par d'eucalyptus (RAKOTO-RAMIARANTSOA, 2000). Ensuite, la forêt est marquée aussi par de mosaïque de formation savanienne composée notamment de *Philippia sp.*, (anjavidy) (photo 4 ). Ce sont des formations plus sensibles aux feux (VOLOLONIRAINY 2010). Cette nature même de la couverture végétale aggrave par la suite à sa dégradation.

Tous ces états sont dus aux exploitations antérieures de la forêt par les populations locales et les migrants, puis la mise aux feux pour la conquête foncière.

En plus, la forêt de Merikanjaka subit des prélèvements illicites perpétrés notamment par les migrants, qui semblent ignorer les rites ancestraux pourtant favorables à la conservation de la forêt et pratiqués par les autochtones. Ces prélèvements concernent surtout les plantes médicinales et les orchidées.





Planche 1 : caractéristiques de la forêt

Photo 1 : Des canopées ouvertes, une forte pénétration de la lumière à l'intérieur de la forêt



Photo 2 : Prédominance des mousses et des lichens dans la forêt



Photo 3 : la raréfaction de bois de grande taille



Photo 4 : une forêt façonnée par de formation secondaire facilitant le développement de feu



# **CHAPITRE 4 : LE TRANSFERT DE GESTION A ANTSAPIA, POUR CONSERVER LA FORET ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE**

La forêt d'Antsapia a bénéficié le TG en 2000 pour conserver la forêt. Elle est actuellement sous responsable des 8 COBA résidant dans 3 Fokontany. Pour atteindre l'objectif du TG, différentes activités et mesures ont été entreprises.

## **4-1- La mise en place de la gestion locale sécurisée à Antsapia**

Cette forêt a un statut d'un bien public administré par l'état (RAKOTO-RAMIARANTSOA 2000). L'attachement des Andrianefintany à la forêt d'Antsapia se traduit par un partage territorial de cette forêt entre les villages, et ceux-ci doivent chacun assurer la protection de leur secteur contre le feu (RALALARIMANGA, 2010). Ainsi, l'engagement de la protection de la forêt n'est pas un fait nouveau à l'échelle d'Antsapia. Dans le contexte malgache d'une "méga biodiversité" exceptionnelle marquée par une "spirale de dégradation", tout espace perçu comme "naturel" mérite attention, protection, valorisation (Intercoopération et Miray/Conservation International, 2000). La mise en place du TG à Antsapia a commencé en 1999. Le TG est donc un outil pour légaliser et renforcer la compétence de la population (surtout les Andrianefintany) en matière de protection. L'ONG Foresterie et Développement Paysan (FDP), financée par l'Inter coopération Suisse sont les institutions qui ont appuyé à l'origine la mise en place des Coba à Merikanjaka pour un TG des vestiges forestiers. En 2001, le programme SAHA a succédé celui de l'ONG FDP. Les communautés villageoises d'Ambohitratsimo est la première communauté à avoir demandé un TG de 63ha de forêt dont 44 ha de forêt primaire. La mise en contrat a connu une extension vers cinq villages: Ambohirano, Antsakorana, Merikanjaka, Belanitra et Ambahinia en 2003. Plus récemment, vers 2006 d'autres communautés villageoises ont procédé au processus de TG tels sont le cas de Fiadanana, Ambalanirana et de Miarinarivo (RAKOTO-RAMIARANTSOA 2012).

Tout le contrat est renouvelé ensemble dans un période de 10 ans en 2012 sauf le site de Miarinarivo. Ainsi, la forêt est actuellement gérée par 8 associations (tableau 3). Le groupe nobiliaire Andrianefintany est resté leader des transferts de gestions des ressources forestières (croquis 2). L'objectif de gestion de la forêt est de protéger la forêt contre les exploitations abusives par les populations allochtones mêmes autochtones.

Lors du zonage de la forêt, tous les terrains aux alentours de la forêt, compris aussi les terroirs villageois concernés par le TG bénéficient aussi l'acquisition des certificats fonciers y compris aussi les terroirs villageois concernés par le TG. A cause de conquête foncier par les migrants, Merikanjaka est une commune qui a connu un litige foncier prépondérant. Lors de cette zonation et de distribution de certificat foncier, l'insécurité foncière n'est plus importante.

Tableau 5: les superficies de forêt gérées par les COBA

Groupes	Terroir concerné	Nom du VOI	Superficie en ha	Nombre du membre
Propriétaires des terres	Antsakorana	Antsahalova Manarivo	27	54
	Ambohitratsimo	Lovaso	63	73
	Merikanjaka	Mitsinjo Fara	20	33
	Ambalanirana	Hanitriniala	43	61
	Ambohirano	Fanirisoa	18	39
Migrants	Belanitra	Tsinjoezaka	25	36
	Ambania	Arolova	15	32
	Fiadanana	Fivoarana	19	24
Total			230	352

Source : PAGS, 2012

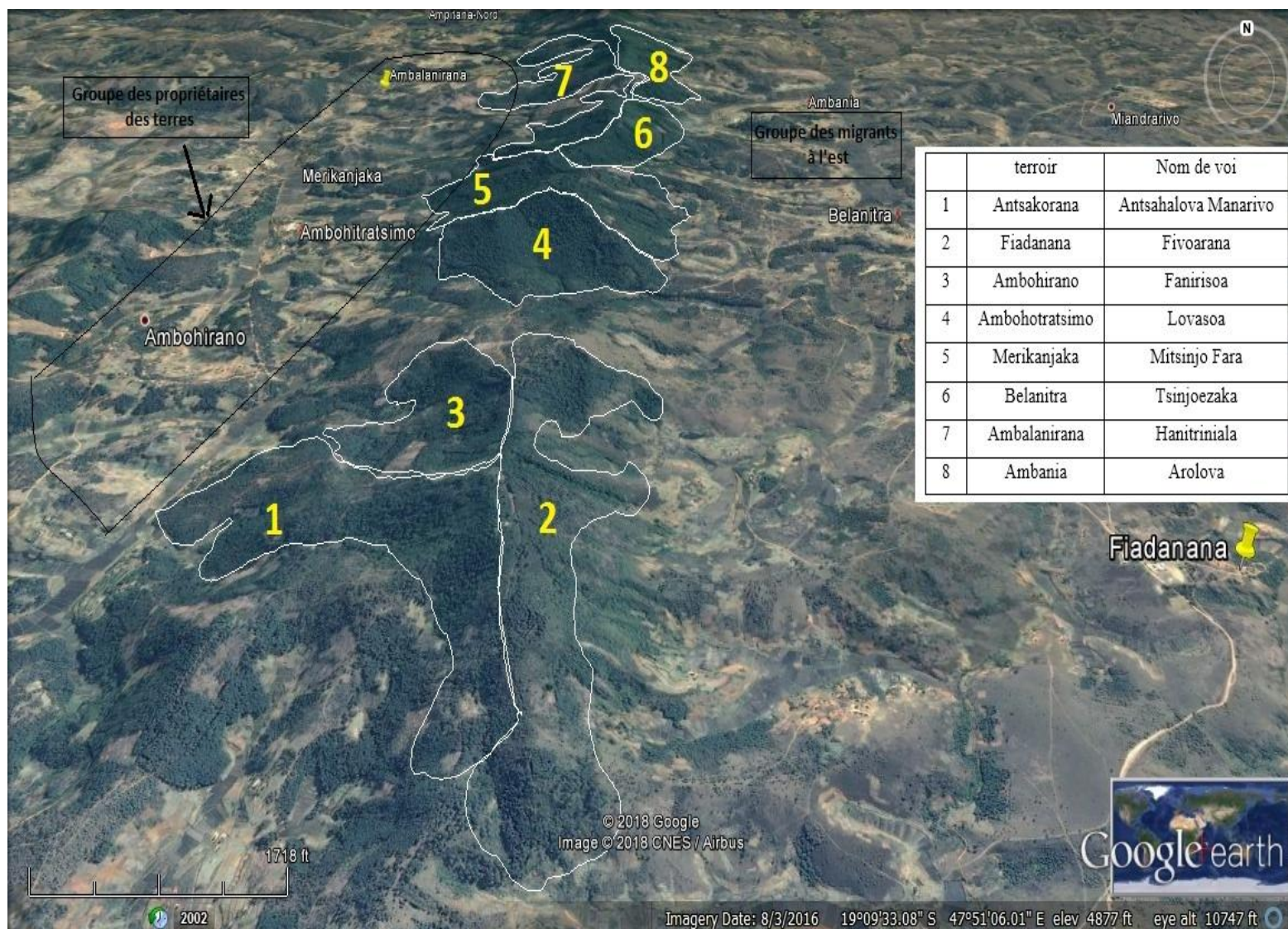


Figure 3 : zonage de VOI,

Source : Google Earth, PAGS 2012

## 4-2- Utilisation réglementée de la forêt et mise en place des activités de protections

Pour les 8 voi à Merikanjaka, l'enjeu actuel est de mettre en place la protection de la forêt à travers la mise en place des recommandations décrites dans le PAGS et le cahier des charges.

Elle se fait par le plan de zonage de la forêt en fonction de type de formation de la forêt. Il s'agit de

- zone de protection : composée de forêt primaire dans laquelle une protection stricte est mise en place.
- zone d'exploitation : composée de forêt d'eucalyptus boisée par le fokonolona pendant la période coloniale. Malgré une zone d'exploitation, la communauté n'a pas le droit d'exploiter librement la forêt. Elle est valorisée pour réaliser un projet commun dans le terroir.
- zone de restauration : composée par des formations savaniennes d'où on fait le reboisement

Selon les règles d'exploitations de la forêt issus de la gestion traditionnelle, le prélèvement de la forêt primaire à but lucratif est interdit. Dans le cadre de TG, il est aussi interdit d'exploiter la forêt à des fins économiques.

Le bois est la principale source d'énergie pour tous les ménages. Tous les ménages enquêtés affirment utiliser le bois directement comme combustible pour le foyer. Ainsi, la principale utilisation de la forêt est la collecte de bois de chauffe. Les Fonkonolona, les membres de VOI ont le droit de prélever librement. Les gens qui viennent d'un village extérieur n'ont pas de permis de prélever. Les bois morts et les branches d'arbres sont prélevés. La collecte se fait par jour avec une quantité environ 5 kg/jour en moyenne. La collecte est réservée en général aux femmes et aux enfants. Chaque personne décide de l'endroit où il va prendre le bois de feu. 70% des ménages enquêtés prennent les bois de feu dans la forêt naturelle, les restes ramassent dans leurs boisements d'eucalyptus. Les besoins en bois de chauffe semblent être satisfaits dans le terroir villageois.

La population, aussi, a le droit d'usage de la forêt mais de façon réglementé. En cas de besoin, les usagers ont le droit de couper gratuitement quelques tiges d'arbres selon leur besoins (piliers, pilons, zoga, tanan-joga, manches, ....) de 1 à 4 tiges suivant un système de coupe mais avec permission issus de l'association. Les usagers doivent fournir d'une demande de coupe de tel arbre pour tel usage. La demande est signée, validée et enregistrée par le comité de l'association. Elle est utilisée comme pièce justificative des arbres coupés dans un rapport trimestriel au DREF et en cas de suivi ou observation. Ce rapport réalisé tous les 3 mois par chaque association porte sur toutes les activités faites en rapport avec la forêt et le transfert de gestion.

Elles ont autorisé à faire la collecte des plantes médicinales (à des usages familiaux) de quantité insignifiante avec permission auprès de l'association. Les plus utilisés sont les zahana, fanala, fanazava, valanirana, tamirova, tsilaitra.... Ce sont les plantes pour guérir des maladies fréquentes: maux d'estomac, maux de tête, gripes,... Les parties de la plante les plus utilisées sont les tiges, les feuilles. L'exploitation des racines et des écorces d'arbre sont interdits.

Elles ont le droit d'entrer dans la forêt pour chasser de miel, des essaims des abeilles, de fruit, puis des animaux sauvages comme les hérissons, ...

Pour maintenir la forêt et ses régénérations, les responsabilités des communautés de bases sont:

- ✓ la lutte préventive et active contre les feux de brousses : cela consiste à déboiser un espace de 7 mètres de diamètre tout autour de la forêt
- ✓ contrôle, surveillance de la forêt
- ✓ la sensibilisation / information intra villageoise
- ✓ le contrôle et saisi des produits illicites
- ✓ prélèvements des dina en cas d'infraction
- ✓ respecter les zones de conservation
- ✓ construire de pépinière de reboisement et de reboisement

#### **4-3- Mise en place de différentes activités génératrices de revenus**

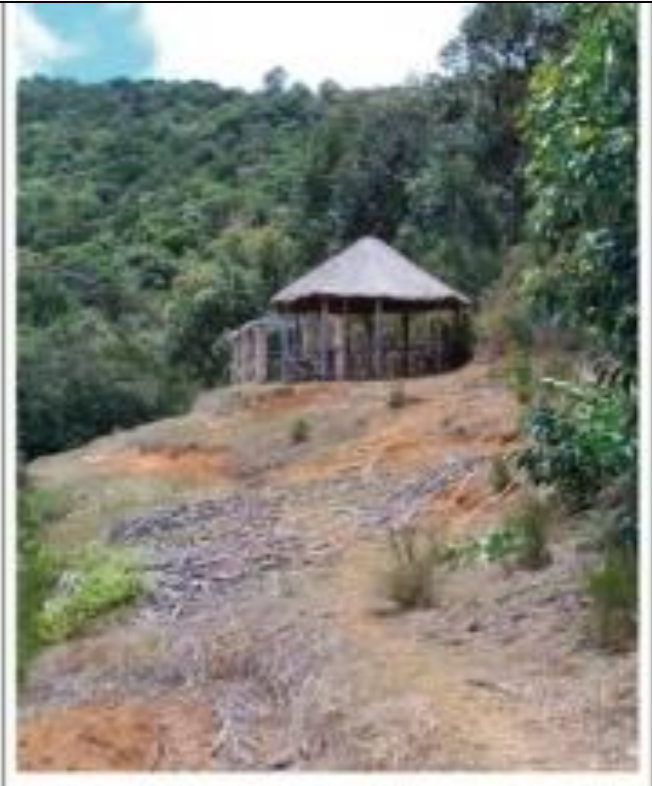
Bien que la gestion communautaire vise surtout la conservation et la protection des ressources naturelles, la valorisation économique de ces ressources naturelles et la mise en place des autres activités ne peuvent être négligées pour lutter contre la pauvreté. Avec l'appui de FDP, Coopération Suisse, la mise en place du transfert de gestion a favorisé différentes activités génératrices de revenus à savoir l'écotourisme et l'orchidéum, l'amélioration de technique agricole, l'intrant de nouveau filière comme le ravintsara, l'amélioration de l'apiculture

Dans le concept de développement durable, la pratique du tourisme durable est un moyen pour valoriser et préserver l'environnement. L'écotourisme est alors un des aspects pour mettre en pratique le tourisme durable. Il est alors souvent considéré comme une solution capable de concilier le développement socio-économique et la protection de ressource naturelle. En raison de ses nombreux atouts naturels et socio-culturels, Madagascar s'est engagé à promouvoir et à appliquer une politique de développement touristique compatible avec l'environnement. Pour le cas de la forêt d'Antsapia, des aménagements ont été réalisés dans le but d'accueillir des touristes. Ainsi, la population a bénéficié de formation en termes d'accueil des visiteurs et les techniques de guidage. Seules les ressources forestières qui sont vendus. Ainsi, des aménagements touristiques dans la forêt sont mis en place : circuit rendez-vous des orchidées, pont balancé, chalet, divers circuits dans forêt. Le projet SAHA assure la promotion du tourisme. Ainsi, des touristes Malagasy, Suisse, Allemand surtout les chercheurs vont visiter le site avec un droit d'entrée de 5000ar pour les visiteurs, 30000 pour les chercheurs durant la recherche. Les revenus sont destinés à la ressource financière de la Coba. La proximité du village touristique de Mantasoa constitue un atout majeur pour l'écotourisme à Merikanjaka.





**Circuit touristique dans le site d'Ambalanirana**



**chalet d'accueil des touristes dans le site géré par la communauté d'Ambohitratsimo**

Photo 5 : les aménagements touristiques, Source: RAKOTO-RAMIARANTSOA, 2000

A part l'écotourisme, l'activité apicole connaît aussi une évolution. L'activité apicole est pratiquée presque un peu partout à Madagascar mais la dominance des techniques traditionnelles restent frappantes. Merikanjaka est définie comme une zone favorable à l'apiculture avec l'existence de la forêt d'Antsapia et les boisements d'eucalyptus. L'apiculture et la chasse des colonies des abeilles sont des activités de rémunérations pendant la période de soudure. Dans le cadre du TG, cette activité connaît une mutation vers une apiculture moderne. Tous les membres de communauté ont reçus des formations sur la technique d'amélioration de ruche, essaimage artificiel, technique de récolte, entretien, gestion de calendrier de production. Ainsi, chaque membre de VOI a 10 ruches des abeilles au minimum après la formation.

L'agriculture est la base des activités de la population, dans le cadre du TG, l'amélioration de technique rizicole a été mise en place. Il y a la promotion de technique SRI, la distribution de nouvelles semences. Cela consiste à faire d'un repiquage amélioré des jeunes plants de 8 jours avec un seul plant repiqué et sous-forme de

carreau (20cmx20cm). Il existe aussi une formation en fabrication des biopostes pour les membres. Toutes ces activités permettent aux paysans d'avoir un rendement assez élevé par rapport au rendement avant la mise en place du TG.

En outre, il y a aussi l'intrant de la culture de ravintsara qui est une plante destinée à la fabrication d'huile essentielle. Ce sont des plantes dont la transformation peut apporter de valeur ajoutée au ménage. L'objectif est d'améliorer le niveau de vie de COBA et de valoriser les sols nus issus de défrichements et de passage de feu. Ainsi, la zone de restauration, d'où on fait le reboisement, est destinée à la plantation (PAGS, 2012). Malgré cela, les populations font des plantations tout autour de leur habitation.

### **Conclusion de la deuxième partie**

La forêt d'Antsapia, est comprise dans le domaine éco-floristique du centre avec une prédominance de bois herbacé et de strate inférieure, elle est façonnée par des eucalyptus. Pour conserver la forêt contre tout type de dégradation, elle a bénéficié le TG en 2000. Le contrat est renouvelé en 2012. Ainsi, tout ce qui est accès à la forêt est règlementé. Pour les riverains qui jouissent du droit d'usage ceci se fait par l'intermédiaire de permis de coupe à titre gratuit avec de quantité minime. Pour les autres, qui viennent de l'extérieur du village riverain, ils n'ont pas droit d'accès à la forêt. La gestion se base sur une gestion des droit d'usage, il n'y pas possibilité d'une exploitation à des fins économiques des produits forestiers. Ainsi, pour solliciter les COBA, des nouvelles activités sont mises en place

## **TROISIEME PARTIE : LES CHANGEMENTS NON SOUHAITES PAR LA MUTATION DE LA GESTION FORESTIERE A ANTSAPIA**

L'objectif du TG est de conserver la forêt et améliorer le niveau de vie des populations. L'analyse de l'état de la forêt, les données recueillis sur les impacts socio-économiques montrent que la mise en place du TG à Antsapia n'apporte pas de changements positifs. Différents blocages entrent en jeu dans cette inefficacité



# CHAPITRE 5 : LES OBJECTIFS DELAISSES DU TRANSFERT DE GESTION

Pour que le transfert de gestion soit efficace, la dégradation des RN diminue et/ou maîtrisée et le niveau de vie de la CLB s'améliore. La comparaison des situations environnementales et socio-économiques avant et après le TG montre que cette politique est inefficace à Antsapia. Le feu diminue mais l'exploitation de ressource continue, le niveau de vie de CLB des propriétaires de terre s'améliore durant une période limitée. Les migrants restent toujours précaires.

## 5-1- La vulnérabilité de la communauté locale avec l'apparition du clivage social

Pour les 8 communautés gérantes de la forêt d'Antsapia, on peut aussi distinguer 2 types de communautés en fonction de leur dynamisme. Le jeu de pouvoir à Antsapia différencie 2 statuts avec l'hétérogénéité sociale :

- Pour celle des *tompon-tany*, la forêt est un legs du passé, un lieu sacré où l'on craint parce que c'est le refuge de l'âme des ancêtres dont il faut garantir la pérennité. La protection de la forêt n'est pas un fait nouveau. Ainsi, les dimensions culturelles sont importantes, les communautés respectent toujours les fady et les pratiques traditionnelles.
- Pour celle des migrants qui sont des communautés plus pauvres par rapport à celle du premier. La forêt est une source de vie. Ainsi, ils aménagent des nouvelles installations en pratiquant les feux. Leur but est d'acquérir des terres afin de quoi reconstituer leur terre abandonné. La forêt est aussi une source de revenu à partir des exploitations des orchidées, des plantes médicinales et aussi des prélèvements des bois. Dans ce site, la valeur culturelle et cultuelle de la forêt n'est plus considérable.

La mise en œuvre du TG accentue la différenciation au niveau de ces communautés. Les communautés des propriétaires de terres sont gagnantes mais les migrants sont perdants. Pour celles des *tompotany*, la mise en œuvre du TG est un outil pour légaliser ; renforcer leur gestion traditionnelle de la forêt de leur ancêtre. La mise en place des règles, les interdictions sur l'accès et les gestions issus du TG conviennent aux communautés, ainsi, ces communautés ont un dynamisme assez élevé par rapport à celle de la deuxième. Ils ont droit à protéger la forêt contre tout ce qui est forme d'exploitation illicite de la forêt. Les COBA unies à une association Union des COBA (U-COBA) sise à Merikanjaka.

Pour celle de la communauté des migrants, qui sont dépendances aux ressources forestières, le transfert de gestion est défini comme une privation de la forêt. La disponibilité des ressources pour les communautés de base est limitée, la source de revenu est abandonnée, la terre cultivée est restreinte. Tout cela favorise de problème au niveau de communauté ses migrants. Le tableau ci-après montre la différenciation de fonctionnement ces communautés en 2017.

En plus, la communauté de l'est ne tire pas de bénéfice direct ou indirect issus du tourisme. Les touristes arrivent et s'installent dans le village de Merikanjaka. Ainsi, les COBA de l'ouest occupent l'accueil, l'hébergement.

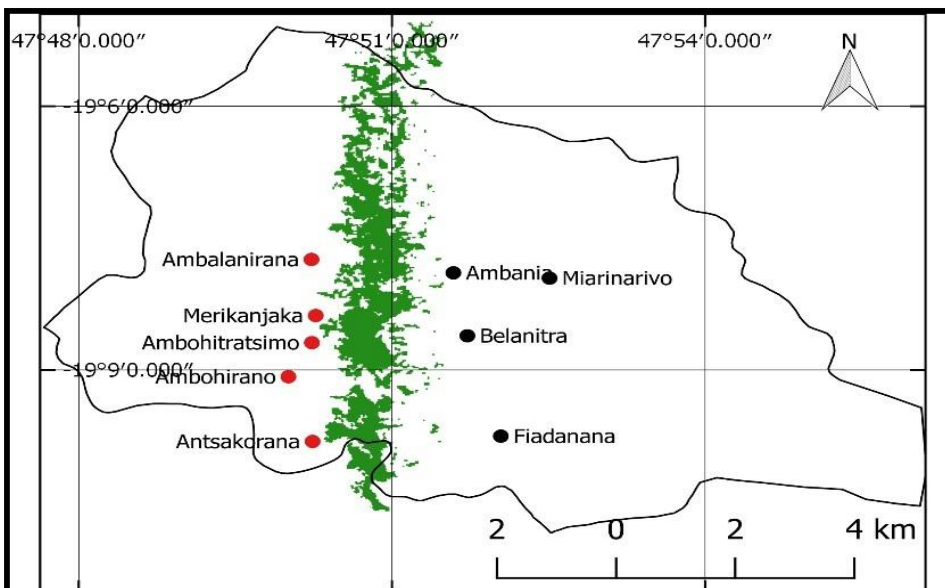
Tableau 6: les différenciations de fonctionnement de communauté de base

Critères	Communauté de <i>tompontany</i> (%)	Communauté des migrants(%)
participation à la réunion	80	35
Cotisation	70	10
réalisation des réunions prévues dans le cahier de charge	80	20
participation à la réalisation des activités (surveillance, contrôle, parafeu.....)	60	20
application des règles et respect de sacralité	90	20

Les communautés des *tompontany* ont connu un dynamisme par rapport à celle des migrants. Pour le cas des migrants, la conservation de la forêt se fait par le nom contact avec la forêt, toutes les activités prescrites dans le PAGS et le cahier de charge ne sont pas appliquées.

## 5-2- La fragilité de la forêt d'Antsapia

Dans 70% des situations analysées du TG, les personnes concernées reconnaissent une réduction des feux de brousse (RALALARIMANGA, 2010). Les feux rencontrés sont liées à l'acquisition des terrains domaniale à Antsapia. La partie nord de la forêt est fréquemment victimes. La mise en œuvre du TG permet une diminution de feux. 83 % des membres des COBA enquêtés ont perçu qu'il y a baisse des feux de brousse après les TG. Cela permet une diminution remarquable de la régression de la forêt. Malgré cela, la diminution des feux ne limite pas totalement le recul de la forêt. Les contrats de conservation n'ont jamais pu supprimer l'exploitation clandestine dans les espaces conservés (BERTRAND, RABESAHALA et MONTAGNE et al. 2013). L'exploitation de la forêt reste continue, et la forêt connaît toujours un recul lent. La dynamique spatio-temporelle de la forêt nous a permis de déduire le recul continuel de la forêt

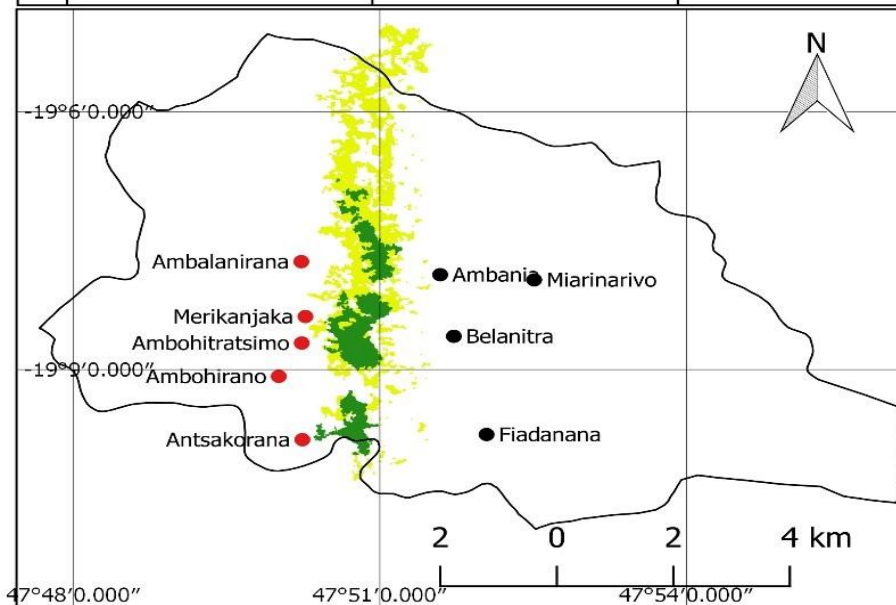
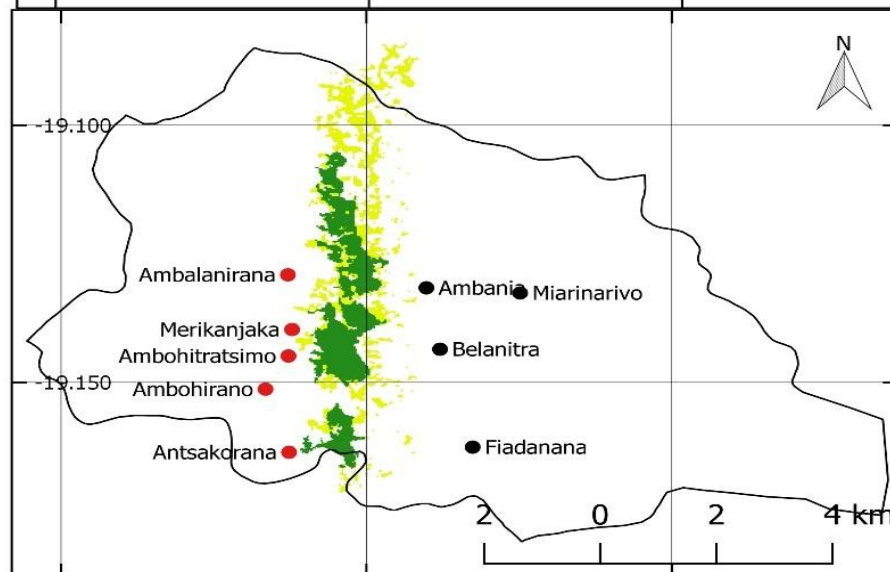


## Planche 2 : Evolution diachronique forêt

Croquis 2 : Vestige forestier d'Antsahapia en 1996

Croquis 3 : Vestige forestier en 2000

Croquis 4 : Vestige forestier en 2017



### Legende

- vestige forestier
- récil de forêt
- villages des tompontany
- villages des migrants
- limite commune Merikanjaka

Source : BD BNGRC 2011, image landsat 5 du 1996-08-02, image landsat 7 du 2000-09-01, image landsat 8 du 2017-07-28

La surface couverte par la forêt en 1996 était 501ha. Elle se présentait par de forêts fragmentées. En 2000, la surface forestière n'est que 264 ha, et l'an 2017, la forêt recouvre 192ha (tableau 6). Presque les mosaïques de forêts sont disparues, il ne reste que 3 petits blocs de forêts façonnés par des eucalyptus en bordure.

Tableau 7 : synthèse de l'évolution de la forêt entre 1996-2017

Année	1996	2000	2012	2017
Superficie de la forêt en ha	501	310	230*	192
Superficie déboisée en ha	191		80	38
Rythme annuel de déboisement (R) <sup>2</sup>	48 ha		7ha	8ha

Source : image landsat 5, image landsat 7, image landsat 8,\*PAGS

Dans les années 1990, Antsapia surtout dans la partie nord, était marquée par la fréquence des brûlis qui entretenaient le feu dans la forêt parfois pendant plus d'une semaine<sup>3</sup>, Antsapia était une « zone rouge » des feux (RAKOTO-RAMIARANTSOA, 2012). La partie sud de la forêt n'est pas touchée par la dégradation par rapport à celle de la partie nord. L'évolution de la forêt semble assez stable. Avant la mise en œuvre du transfert de gestion, le taux de disparition de la forêt est de 1,5%/an. Après la mise en œuvre du TG, ce taux varie de 0, 95%/an. Le facteur de protection est toujours d'ordre culturel. Cette protection est appuyée par la mise en œuvre du TG, ainsi la population locale assure la protection de la forêt contre le feu avec la mise en place des pare-feu mais le vol des plantes médicinales et l'exploitation des orchidées ne sont pas maîtrisés.

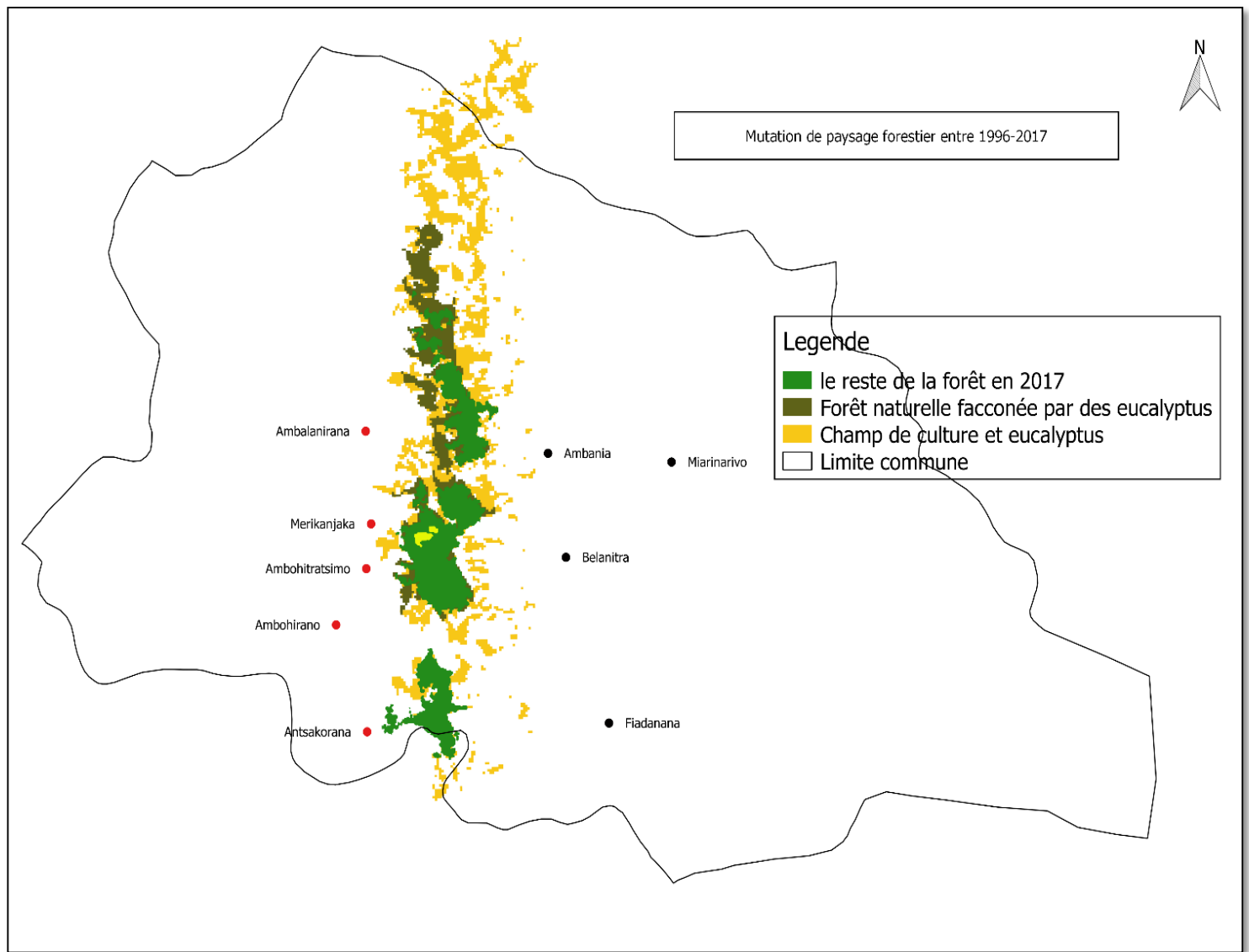
Entre 1996-2000, nous constatons une disparition rapide de la couverture forestière. En 4 ans, elle diminue de 501 à 310 ha soit une perte moyenne de 48 ha /an. Avec la disparition très rapide entre 1996-2000, la forêt est déjà disparue en 2006. On constate que, celle qui est disparu entre 1996 et 2000, les sols nus après passages de feu deviennent champs de culture et des eucalyptus appropriés aux migrants.

La précarité des communautés qui dépendent toujours sur les ressources forestières entraîne cette dégradation signifiante. Cela se manifeste par la désacralisation des sites finis par la mise à feu de la forêt pour l'acquisition du terrain domaniale puis l'extraction de produits forestiers pour vendre en ville. Puis la forêt se présente une mosaïque de forêt entretenu par de formation savanienne, cela permet le développement des feux.

A partir de l'an 2000 qui est le tournant en matière de gestion de la forêt, nous remarquons un ralentissement de la régression de la forêt avec une disparition de la forêt environ 7 ha par an. Ainsi, la mise en place du transfert de gestion peut ralentir l'érosion de la forêt. Puis, entre 2000-2017, on remarque une mutation de la couverture forestière qui est entretenu par des eucalyptus.

<sup>2</sup> Calculer à partir de  $R = \frac{\text{Superficie } t_n - \text{Superficie}(t_n+x)}{x}$

<sup>3</sup> À cause de la litière à l'intérieur de laquelle, le feu couve.



Croquis 5: Mutation de paysage forestier entre 1996-2000-2017

Même si la dégradation de la forêt diminue, l'efficacité du TG en matière de conservation des ressources se fait par une diminution de la dégradation d'année en année, puis la forêt connaît une régénération. Le principe de l'efficacité se fait comme suit : dégradation  $t_0 > \text{dégradation } dt_1 > dt_2 > dt_3 > dt_3 > \dots > dt_n$ , le fait à Antsapia se présente comme suit : dégradation  $t_0 = \text{dégradation } t_1 = dt_2 = dt_3 = dt_3 = \dots = dt_n$ . Alors, la dégradation de la forêt d'Antsapia reste plus ou moins constante d'année en année, le TG arrive donc à maintenir le taux de recul tel qu'il a été à l'état  $t_0$ , mais il n'améliore pas la situation concernant la dégradation. Ainsi, la conservation n'est pas atteinte. Avec le rythme actuel, la forêt disparaîtra en 25 ans (Figure 3) s'il n'y pas de modification de gestion. Malgré cela, il est clair que le principal objectif du TG à Antsapia est la conservation de la forêt. Dans ce principe, il faut assurer le maintien et la régénération de la forêt.

La forêt objet du TG est entourée de propriété privée boisée d'eucalyptus. Cela accentue aussi une menace à la forêt. D'une part, l'aménagement de cette zone en fabricant le charbonnage constitue le développement de feu. D'autre part, les communautés n'ont pas maîtrisé de développement de l'eucalyptus dans la forêt.



Photo 6: feu non maîtrisé d'un charbonnier, quelques surfaces de la forêt brûlées

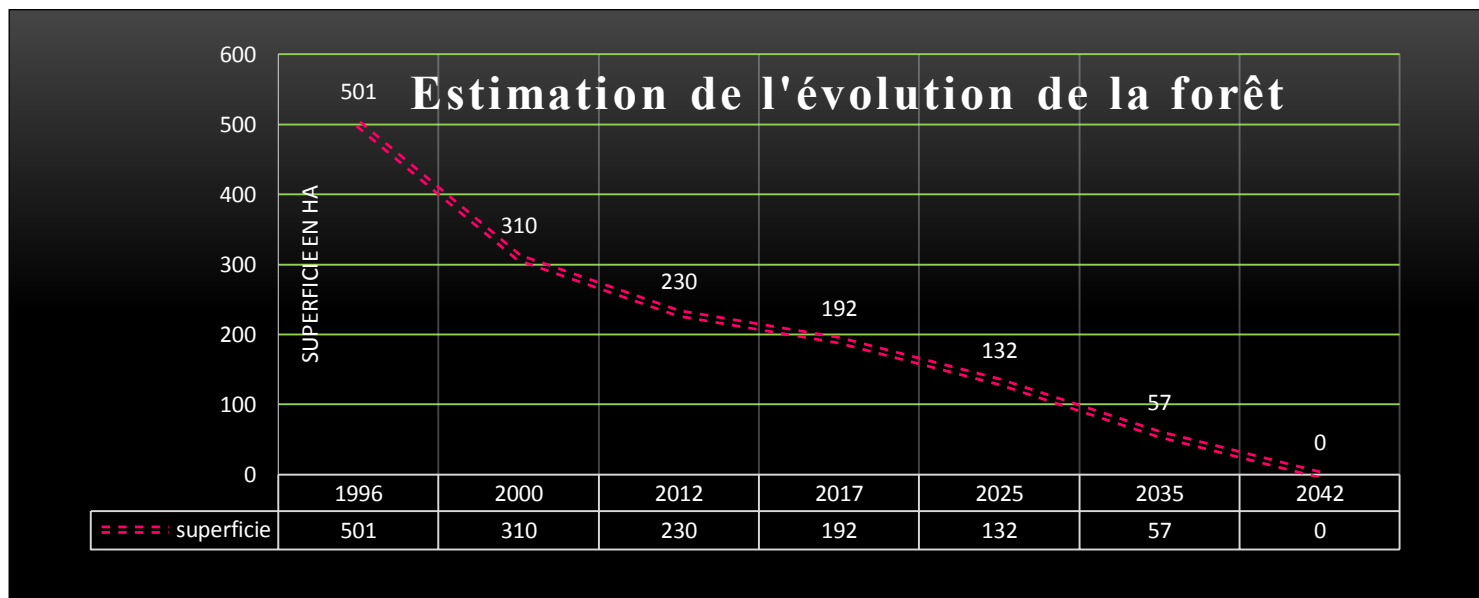


Figure 4 : Estimation de l'évolution de la forêt

### 5-3- Des activités alternatives non durables

Il a été signalé que les AGR mise en place a connu une défaillance. Lors du départ de tous les bailleurs de fonds (FPD, SAHA), toutes les activités sont abandonnées.

L'écotourisme à Antsapia connaît alors des échecs. Avec le projet SAHA, l'aménagement de sites touristiques a porté ses premiers fruits en 2002 avec l'arrivée de 10 touristes. Ensuite, des différents visiteurs se succèdent avec des effectifs restreints dont le nombre total est de 500 visiteurs jusqu'en 2006. Puis après, il n'y a plus des visiteurs jusqu'aujourd'hui. Actuellement, il n'y a plus des circuits touristiques dans la forêt. Ainsi, il n'y a pas ni création ni entretien des offres, les aménagements touristiques sont déjà détruits. En plus, par rapport à l'objectif posé, l'écotourisme n'est pas une solution en termes de valorisation durable de la forêt à Antsapia. En termes de protection de la forêt, l'écotourisme peut également induire des externalités négatives comme la dégradation de la forêt le long du circuit touristique à Ambalanirana

Pour la valorisation des orchidées, la forêt est marquée par l'exploitation illicite des orchidées. Ainsi, la valorisation économique des ressources transférées passe de l'économie informelle vers l'économie formelle (MONTAGNE, RAZANAMAHARO, COOKE, 2007). La préparation des orchidées se fait sur commande. Le projet SAHA qui va faire la promotion de cette filière, ainsi seul une commande reçue en 2006.

Pour celle de l'apiculture, pendant la période de floraison (Juin-Septembre), une ruche produit environ 16 kg de miel. Pendant une année, les récoltes oscillent de 30kg de miel par ruche. Il est déjà évoqué que les membres de VOI, après formation, ont au moins 10 ruches. Ainsi, chaque apiculteur peut acquérir 160kg de miel lors de haute saison. Les produits sont vendus sur le marché local et/ou acheté par les collecteurs ambulants. L'apiculture dans les revenus des paysans est très considérable. Le revenu du miel sert à l'achat des produits de première nécessité, à la scolarité des enfants, à l'habillement. Pendant la période de soudure, le revenu sont destinés à l'achat du riz. Ainsi, cette filière contribuera à l'autosuffisance alimentaire des paysans, l'existence de cette filière limite la vente des productions lors de la récolte. Malgré cela, en 2009, à cause de maladie varroase<sup>4</sup>. Les apiculteurs n'arrivent pas à maîtriser ce problème. Ainsi, toutes les abeilles sont mortes et la filière est abandonnée jusqu'aujourd'hui à Merikanjaka.

Concernant l'agriculture améliorée, seul le repiquage en ligne est appliqué actuel. Toutes les différentes activités relatives à l'amélioration de l'agriculture sont abandonnées faute de moyen financier et de gestion de l'eau. Ainsi, retour à la pratique agricole traditionnelle avec de rendement de production faible. Le tableau ci-après résume la technique agricole en 2017.

---

<sup>4</sup> Acarien, parasite de l'abeille adulte

Tableau 8: les activités agricoles actuelles

Activités agricoles	Techniques	rendement	destination de produit	Durée moyenne d'autosubsistance
riziculture irrigués	Labourage, hersage, repiquage en ligne, sarclage, toutes les nouvelles techniques sont abandonnées fautes de gestion de l'eau, et de problème financier	3,5 t/ha	Autosubsistance, vendu sur le marché local	4mois
culture de contre saison	Séchage de rizière, labourage, utilisation de fumier organique et faible engrais chimique, peu de traitement pesticide	Faible (quantité non renseigné)	autosubsistance, vendu sur le marché local pour l'achat des autres besoins	2mois après récolte
culture vivrière au versant	utilisation de fumier organique	Faible (quantité non renseigné)	autosubsistance, vendu sur le marché local pour l'achat des autres besoins	2mois après récolte

Enfin sur la filière ravintsara, il n'y a aucune exploitation faite jusqu'aujourd'hui. Les plantes restent une décoration du village. Le graphe ci- après montre la synthèse de l'échec des AGR.



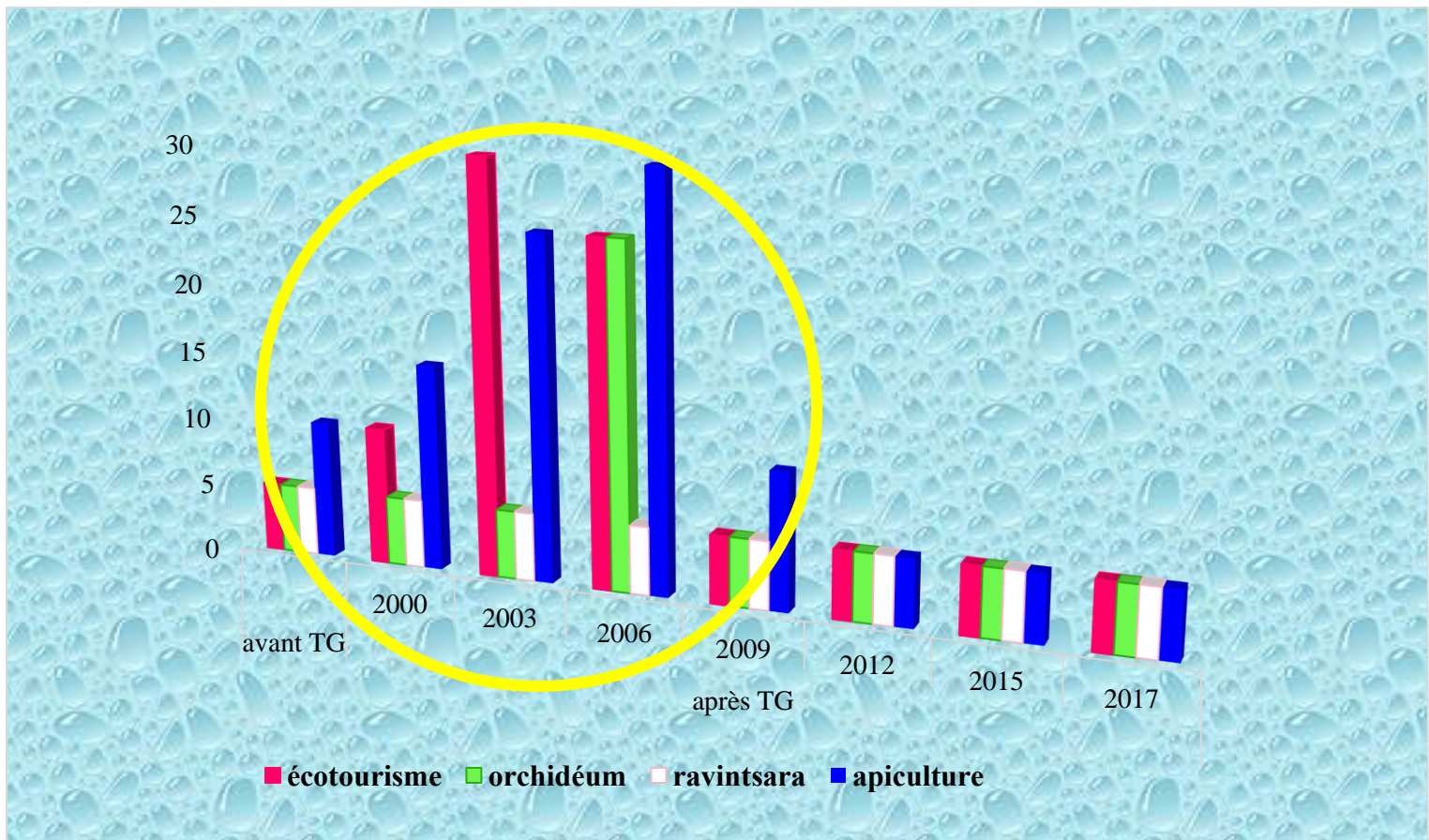


Figure 5 : l'échec des AGR

A partir de tous ces indices en se référant à l'an 2000, la réalisation des activités prévues n'est pas achevée en termes de valorisation durables de ressources transférées. Mais, on peut déduire que, lors de présence des appuis techniques et financiers, on constate un essor très timide de quelques activités. La compensation de ces activités permet au membre de satisfaire leurs besoins vitaux.

L'agriculture puis les autres activités génératrices de revenus à Madagascar constituent une activité de subsistance et que la recherche de profit n'est pas un fin (RANDRIANANJA 2005). L'amélioration de technique agricole, l'existence de quelques activités rémunératrices permettent à la population de satisfaire leurs besoins 5 ans après la mise en œuvre du TG. Ainsi, nous pouvons déduire que l'autosuffisance alimentaire des populations

est comme suit.

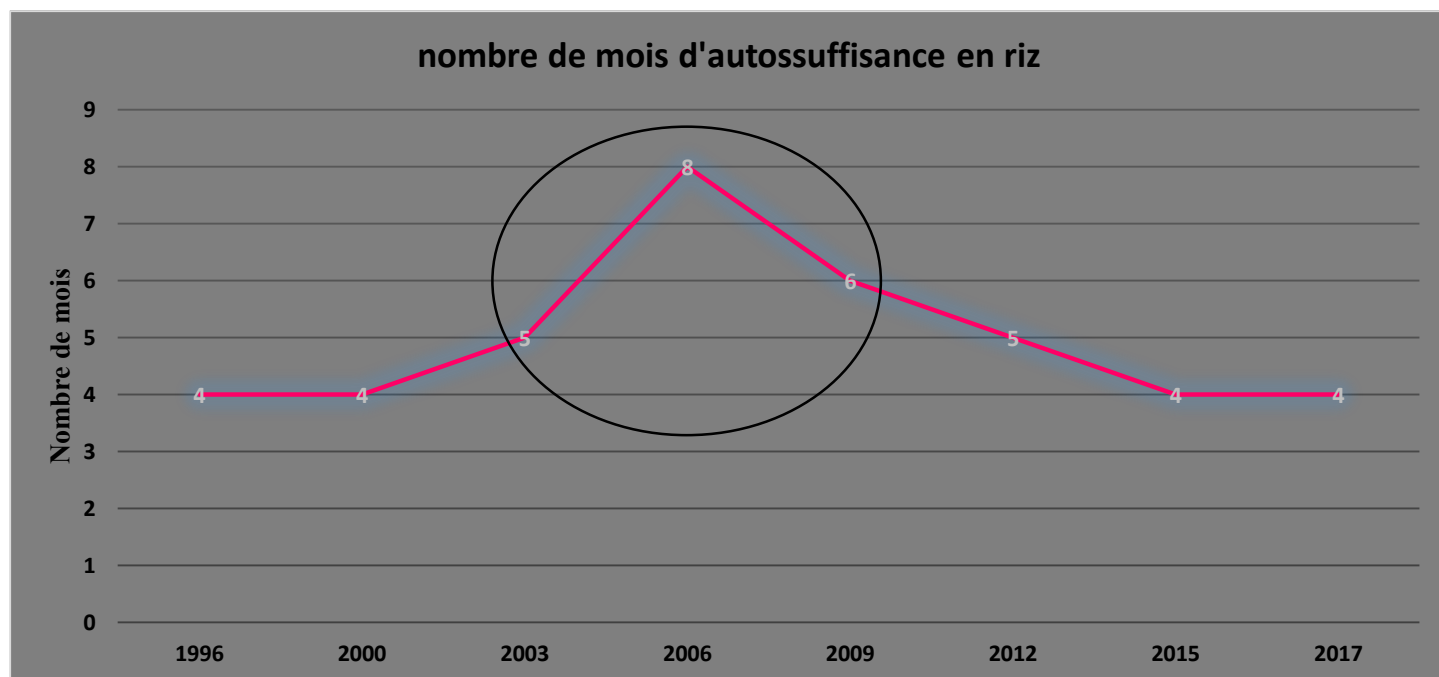


Figure 6 : l'autosuffisance en riz

Durant les 6 premières années de mise en œuvre du TG, on constate une évolution de l'autosuffisance alimentaire. Pour les cas des migrants qui ont connu un accaparement aux ressources, l'amélioration de technique agricole, l'apiculture les permettent de combler les activités interrompues. Pour les années suivantes, toutes les activités sont abandonnées, ainsi ils deviennent de plus en plus pauvre surtout accentués par la diminution de taille d'exploitation.

# CHAPITRE 6 : LES LIMITES DE LA MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT DE GESTION

Nombreux sont les problèmes rencontrés en matière de gestion des ressources forestières. Différents facteurs expliquent l'inefficacité du TG à Antsapia

## 6-1- Inégalités des objectifs des parties prenantes

La multiplicité et l'hétérogénéité des parties contractantes qui poursuivent des buts parfois divergents sont les principaux obstacles à la mise en œuvre du TGRN. Pour les communautés des bases, les objectifs dans l'adhésion dans une association sont afin de faciliter l'acquisition des appuis et des crédits. La motivation des associations a pour fin : financier. Ainsi, l'engagement dans la gestion contractuelle de la forêt ne répond pas à l'objectif du TG sur la conservation de la forêt. Annonce le président d'un VOI : « *nous continuerons à protéger et à prendre soin de la forêt car, en faisant cela, nous avons reçu beaucoup de bienfaits : de l'eau potable, différentes formations, voyage d'études, crédits* ». Pour les autres membres, la constitution d'une association est une condition satisfaite en matière de demande des appuis. Certains membres affirment que « l'Etat est vraiment stricte à la protection de la forêt, ce pour cela que nous la protégerons ». L'esprit conversationniste à travers la conscience de la dégradation des RN n'existe pas. Cette situation est causée par une lacune en matière d'information sur le TG. Ainsi, actuellement, on peut dire que l'existence des VOI est dans l'attente des appuis économiques extérieurs mais pas en termes de conservation de la forêt. L'avenir de l'association est donc incertain. Malgré cela, jusqu'aujourd'hui les COBA peuvent assurer leur rôle.

Pour celle du CTD, son objectif est d'augmenter la recette issue de l'exploitation de la forêt : elle se contente de recevoir les ristournes. Les 40 % amputés des recettes que la commune tire des permis accordés pour l'exploitation de tout produit de la forêt ne sont jamais allés ni dans les caisses des Cobra sur le territoire desquelles l'exploitation était permise, ni dans celle de l'union des Cobra

Le détournement de l'objectif du TG à Antsapia est causé par la pauvreté régnante des populations. Les communautés à Belanitra, Ambahinia n'arrive pas à contrôler et surveiller la forêt. A cause de la pauvreté régnante, tous les membres n'ont pas de temps à consacrer pour réaliser ces tâches en termes de protection forestière. Puis, même si l'accès aux ressources est réglementé, les populations les ignorent à cause de la survie.

## 6- 2- La dépendance financière des gérantes

La mise en place d'un transfert de gestion, que ce soit de type GELOSE ou GCF, se fait souvent à l'initiative ou avec l'appui d'un organisme externe (ONG nationale ou internationale, SAGE, association nationale ou régionale), qui se veut être le « tuteur » de la CLB. L'ONG se substitue souvent à l'institution étatique qui n'a pas

toujours les moyens techniques d'assurer le suivi du transfert. Après le départ des bailleurs de fonds qui ont assuré la transition vers la gestion communautaire, nombre de communautés locales de base ayant pris le relais ont eu des difficultés (ANDRIANANJA 2005). La viabilité et l'efficacité du TG dépendent de présence des financements. Les sources de revenu du COBA définies dans le PAGES sont diverses : prélèvement de dina en cas d'infraction, cotisation entre les membres, somme venant des sanctions et des amendes. Malgré cela, à cause de la pauvreté des membres surtout le cas des communautés des migrants, les communautés n'arrivent pas à payer. En plus, avec le respect du *Fihavanana*, le prélèvement de dina est ignoré, les communautés gérantes se contentent de faire le « *raharaham-pahavanana* ». Ainsi, il n'y a pas d'autofinancement au niveau des communautés. Ainsi, dans la réalisation des activités de protection et de maintien de la forêt, l'association fait toujours des demandes d'aides. Même, à Ambohitratsimo, la mise en place de plaques significatives de zone protégée n'est réalisée qu'avec de demande auprès de bailleur de fond.

Le suivi et contrôle des activités entreprises par le VOI sont assurés par le service technique forestier. Il manque de moyens financiers et matériels pour assurer leur rôle. Ainsi, le service technique n'a effectué le suivi et le contrôle, ni apportés des appuis et encadrement du VOI dans la réalisation de ses activités. Après la mise en place du TG Antsapia, pour le cas d'Ambohitratsimo, la suivi-évaluation doit faire 3ans après, donc en 2003, en 2006 Ambohirano, Antsakorana, Merikanjaka, Belanitra et Ambahinia, et en 2009 pour celle du Fiadanana, Ambalanirana et Miarinarivo. Les communautés ont renouvelé les contrats car le contrat est 3 ans renouvelables, mais la réponse n'arrive qu'en 2012 avec un renouvellement de 10 ans. Pour ce renouvellement, il n'y a plus de diagnostic territorial ni d'évaluation de l'état de la forêt, les documents et la cérémonie de ritualisation du contrat sont renouvelés. De 2012 jusqu'aujourd'hui, il n'y a pas de suivi, seul les comités de COBA font les rapports.

En plus, les mauvais états des routes et éloignement du service forestier concerné pour le contrôle entraînent l'isolement des COBA. Cette situation peut fragiliser ou modifier la donne de l'économie locale si des mesures ne sont pas radicalement prise.

En plus, l'état de la route desservant la Commune de Merikanjaka est un facteur bloquant de l'écotourisme depuis le début. L'éloignement et la difficulté d'accès n'augurent pas d'une forte fréquentation

### **Conclusion de la troisième partie**

La mise en place du TG à Antsapia est un échec, les objectifs ne sont atteints. En effet, que ce soit sur le plan écologique ou sur le plan socio- économique, le résultat n'est pas déterminant. Les conditions de vie de la population locale ne s'évaluent que dans une période très limitée parce que la promotion des AGR connaît des échecs lors de départ des appuis techniques et financiers. En plus, la politique renforce la différence des statuts se traduit par un accès inégal aux ressources et il y a une préséance très nette des *Andrianefintany* sur cette forêt. Sur le plan écologique, la forêt connaît toujours des menaces. La dépendance financière des gérantes aux appuis extérieurs, les inégaux objectifs des parties prenantes sont les facteurs de blocage.

## Conclusion générale

La forêt d'Antsapia appartient au domaine floristique du centre caractérisée par la « forêt à sous-bois herbacée » selon la classification de Perrier de La Bathie (1921), et à la « forêt dense humide ombrophile série à *Tambourissa et Weinmania* » selon celle d'Humbert (1955). C'est une formation naturelle socialisée qui représente de formation de bois allochtones et entourée par de propriété déjà privée qui sont de champ de culture ou d'eucalyptus.

La forêt d'Antsapia présente des importances particulières dans la population riveraine. D'une part, les autochtones le désignent comme une forêt des ancêtres qui est un lieu sacré, un lieu de culte pour avoir de bénédiction. D'autre part, les migrants la définie comme un lieu de survie qui assure la source d'énergie et de source de revenu mais aussi de terrain exploitable. Sa taille réduite et sa nature mettent la forêt très sensible aux activités anthropiques. Ainsi, la légalisation et la légitimation de gestion de la forêt aux Andrianefintany, la participation des migrants à la gestion de la forêt revêtent une solution contre l'érosion rapide de la forêt. Le transfert de gestion est une politique mise en œuvre à Antsapia pour la conservation de la forêt.

Cette responsabilisation de la population riveraine aux ressources naturelles par le transfert de gestion vise une gestion durable des ressources forestières, soit la recherche d'un équilibre entre l'usage et la régénération de la forêt. Ainsi, l'accès aux ressources connaît une mutation vers une utilisation limitée et réglementée, puis avec des activités des protections. Cette mutation permet aux Andrianefintany de renforcer les pratiques traditionnelles, mais le transfert de gestion limite les activités des migrants

Environ 20 ans d'expérience à Antsapia, l'évolution de la forêt a montré un ralentissement de sa régression très rapide dans les années 90. Mais après la mise en place du transfert de gestion, le recul de forêt reste toujours constant d'année en année. Puis, son l'état actuel a montré que la forêt connaît un état très fragile et son avenir reste précaire. Leurs impacts sur le plan socio-économique montrent une tendance vers une amélioration des conditions de vie de la population locale dans une période bien déterminée.

Ainsi, la mise en œuvre du TG à Antsapia entraîne des changements positifs mais pas durable. Il ne permet pas la pérennisation de la forêt et n'améliore pas le niveau de vie des populations locales. Alors, les objectifs prévus ne sont pas atteints, le transfert de gestion est inefficace. La mise en œuvre du TG à Antsapia a confrontée par des problèmes majeurs.

Le présent dossier propose d'analyser et d'apporter des pistes de réflexion sur l'amélioration ou la mise en place d'autre nouvelle gestion de la forêt.

## Bibliographie

1. 2008, Evaluation de transfert de gestion en vue de l'intégration dans la nouvelle aire protégée Ankeniheny Zahamena Région Alaotra Mangoro, rapport technique, 250p.
2. ABDOUL ZANDRY B.L.2009. L'intégration des communautés villageoises dans la gestion durable des ressources naturelles renouvelables. Cas du PN de Baie de Baly, Mémoire de Maitrise, Université d'Antananarivo, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie, 124p.
3. ABRAHAM A., ANDRIANARISATA M., AUBERT S. et al. 1998. Aménagement et Gestion participative des forets. Rapport d'atelier 14, 15, et 16 octobre 1998. Antananarivo, 167p.
4. ANDRIAMAHEFASOA R., 2011, Etude d'impacts des transferts de gestion des forêts dans la gestion durable des ressources et l'amélioration des conditions de vie des populations locales d'Ivohibe, Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'ingénieur Agronome, Université d'Antananarivo, ESSA, option Eaux et Forêts, 80p.
5. ANDRIAMBAHOAKA H., ANDRIAMBOLANORO D., COLLAS de CHATELPERRON P. et al. 2007, Agencement global des méthodes et techniques de transfert de gestion et sa mise en œuvre, Projet FFEM – Biodiversité, Antananarivo, 22p.
6. ANDRIANANJA H. 2005, Insécurité alimentaire et ses incidences sur la gouvernance communautaire des ressources naturelles dans les pays en développement : Le cas de Madagascar, 11th EADI General Conference Insecurity and development Regional issues and policies for an interdependent world, Bonn, 21 - 24 September 2005, 23p
7. ANDRIANJAFY D., ANDRIATSILAVO F., CARTER J. et al. 2001, Les premiers pas de gestion contractualisée des forêts à Madagascar, Rapport de l'atelier de Mantsoa du 28 au 30 septembre 2000, Intercooperation et Miray/ Conservation Internationale, Antananarivo, 122p
8. BERTRAND A, RABESAHALA H N. et MONTAGNE P. 2009. Gestion communautaire ou préservation des ressources renouvelables: Histoire inachevée d'une évolution majeure de la politique environnementale à Madagascar. *Vertigo*, volume 9, n°3.
9. BERTRAND A., SERPANTIE G., RANDRIANARIVELO G. et al., Janvier- Mars 2012 « Contre un retour aux barrières : quelle place pour la gestion communautaire dans les nouvelles aires protégées malgaches ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 257, : <http://com.revues.org/>, consulté le 27 novembre 2017
10. BLANCHON D., MOREAU S., VEYRET Y., 2009, Comprendre et construire la justice environnementale, *Annales de géographie* 2009/1 (n° 665-666), p. 35-60, <http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2009-1-page-35.htm>, consultée le 14 août 2017
11. BLANC-PAMARD C., RAKOTO-RAMIARANTSOA H, 2003, Madagascar : Les Enjeux environnementaux, Collection Questions de géographie, Éditions du Temps, Nantes, pp. 354-376.

12. BLANC-PAMARD C., RAKOTO-RAMIARANTSOA H. 2010. Pour un développement durable des communautés locales : Le challenge du Transfert de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables (TGRNR). Taloha. n° 19, p 103-124.
13. BLANC-PAMARD C., RAKOTO-RAMIARANTSOA H., 2008. La gestion contractualisée des forêts en pays betsileo et tanala (Madagascar), Les effets biaisés d'un modèle universel. Environnement, Nature, Paysage, document 426, URL : <http://cybergeog.revues.org/19323>, Consulté le 26 août 2016.
14. CHAFFARD-SYLLA S., 2007, Trousse à outils de gestion environnementale et de développement durable, publications de l'IEPF, Québec, 108p.
15. CHRISTIAN A. M., Gouvernance et participation dans la gestion des ressources forestières au Cameroun : impacts inattendus sur les pratiques foncières. In : CHRISTOPH E. (dir.), Enjeux fonciers et environnementaux. Dialogues Afroindiens, Pondichéry, Institut Français de Pondichéry, 549 p (233-255)
16. DEMANGEOT J., 1999. Tropicalité, Géographie physique intertropicale. Armand Colin. Paris. 340p
17. GOODMAN M. S. 2008. Paysages naturels et biodiversité de Madagascar, Paris, 694p.
18. HOUSSEIN A., RAKOTONIAINA L. J., COPSEY J, et al. 2016, La Gestion Communautaire des Ressources Naturelles, in Lessons in Conservation, Vol. 6, pp. 12-29
19. HUYBENS N. et TCHAMBA M., KONE I., GLEANOU K.E. et al. , 2012. Les services culturels, sociaux et spirituels de la forêt, Rio+20, Chapitre 2. UQAC, Université de Québec, 65p
20. JEAN-CHRISTOPHE C., DENIS L., 2003, Comment financer durablement les aires protégées à Madagascar ? Apport de l'analyse économique, Paris, 47p
21. KOUNA ELOUNDOU C.G., 2012. Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun. Le cas des forêts communales et communautaires dans la région Est, Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université du Maine, UFR Lettres, Langues et Sciences humaines, Université du Maine, Discipline Géographie, 349p.
22. LOI N°96-025 GELOSE Relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelable
23. MANANTSARA A., GARREAU J.M., Gestion locale sécurisée dans le nord-est de Madagascar, actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique la gestion forestière participative: une stratégie pour une gestion durable des forêts d'Afrique, 287-294p.
24. MARECHAL A., 2014, Les Transferts de Gestion des Ressources Naturelles et leurs impacts sur les mangroves de la Baie d'Ambaro (Nord-Ouest Madagascar). Mémoire de Master 1, Université Bordeaux Montaigne, Département de Géographie, 101p.
25. Ministère de l'Environnement et des Forêts, 2012, Tableau de bord Environnemental, Région Analamanga—indicateurs et données, Volume 2, ONE, 216p.
26. Ministère de l'Environnement et des Forêts, 2013, Rôle et place des transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables dans les politiques forestières actuelles à Madagascar, Colloque, Antananarivo, 85p.



27. Ministère de l'Environnement et des Forêts, ONE, 2002, Tableau de bord Environnemental, Province Antananarivo– indicateurs et données, Volume 2, 66p
28. MONTAGNE P., RAZANAMAHARO Z., COOKE A., 2007. Tanteza, Le transfert de gestion à Madagascar, dix ans d'effort, Antananarivo, CIRAD, 207 p.
29. ONE, DGF, FTM et al. 2013, Evolution de la couverture des forêts naturelles à Madagascar, 2005-2010, Antananarivo, 42p.
30. RABELOHATAONA T.A., 2011, Etude d'impacts des transferts de gestion des forêts dans la gestion durable des ressources et l'amélioration des conditions de vie des populations locales de Midongy du sud, Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'ingénieur Agronome, Université d'Antananarivo, ESSA, option Eaux et Forêts, 70p
31. RAFANOMEZANTSOA S. F. 2012. Analyse de la pertinence du système de suivi d'impact des transferts de gestion (SITG) mis en place à Didy et sur le plateau Mahafaly, Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur Agronome, Université d'Antananarivo, Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques , Option Eaux et Forêts, 54p.
32. RAKOTO- RAMIARANTSOA H., 2012, Penser développement, en signant pour la forêt : La Loi Gelose « activée » dans la commune rurale de Merikanjaka (district de Manjakandriana, bordure orientale de l'Imerina). Les Cahiers d'Outre-Mer 257, p157-185, URL : <http://com.revues.org/6550>, Consulté le 26 août 2016.
33. RAKOTOBE H, 2007, Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet FFEM-Biodiversité, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du tourisme. 99 p.
34. RALALARIMANGA H.C., 2010. De l'oralité à l'écrit : droit et gestion durable des ressources naturelles renouvelables de la forêt de Merikanjaka, Taloha .n° 19, janvier 2010, p 70-83
35. RAMAMONJISOA B., RAKOTO-RAMIARANTSOA H. et CASSE T. 2012. La Loi Gelose et le transfert de gestion des Ressources Naturelles à Madagascar, Les Cahiers d'Outre-Mer, 257, p 5-10. URL : <http://com.revues.org/6476>, Consulté le 26 août 2016
36. RANDRIANARISOA A., RAHARINAIVOSOA E., KOLLF H.E. 2008, Des effets de la gestion forestière par les communautés locales de base à Madagascar: Cas d'Arivonimamo sur les hautes terres de Madagascar, workshop on forest governance & decentralization in Africa, Durban, 12p
37. RANDRIANARISON M, PHILIPPE K. 2010. Efficacité et équité des contrats de conservation à Madagascar. Cas de la région de Didy», Mondes en développement n° 151, p. 83-97, URL : [www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2010-3-page-83.htm](http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2010-3-page-83.htm), Consulté le 26 août 2016
38. RANDRIANARISON M., 2011, La protection de la biodiversité à Madagascar, Les paiements pour services environnementaux (PSE), Harmattan, Paris, 470p

39. RANDRIANARISON M., 2010, Les paiements pour services environnementaux pour la protection de la biodiversité, Evaluation des "contrats de conservation" et des autres "incitations directes à la conservation" dans la région Est de Madagascar, thèse de doctorat, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement - (AgroParisTech) et Université d'Antananarivo, Sciences de l'Environnement Sciences Sociales du Développement, 475p.
40. RANDRIANARIVELO G. 2008, Bilan économique de l'exploitation raisonnée de bois d'œuvre dans le cadre du transfert de gestion appuyé par le projet FFEM-Biodiversité commune rurale de Didy - district d'Ambatondrazaka Région Alaotra – Mangoro, Mémoire de fin d'études en vue d'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies, Université d' Antananarivo, ESSA, Option Agro – Management, 76p.
41. RANJATSON J. P., 1998, Les utilisations paysannes des produits de l'arbre et de la forêt dans la région de Beforona, Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies en Sciences forestières, Université d'Antananarivo, ESSA, département des eaux et forêt, 80p.
42. RATOVOELISON L. S., 2014. Enjeux de la mise en place du GELOSE dans la commune rurale Didy, District Ambatondrazaka (région Alaotra Mangoro), Mémoire de Maîtrise, Université d'Antananarivo, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie, 120p.
43. RAZAFIARIJAONA J., 2015, Analyse de contraintes et problématiques juridiques environnementales, Cours de droit de l'environnement L3, Université d'Antananarivo, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie, 16p.
44. SARRASIN B. 2009. La Gestion Locale Sécurisée (GELOSE) : L'expérience malgache de gestion décentralisée des ressources naturelles, Études caribéennes, URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3664>, Consulté le 26 août 2016
45. VOLOLONIRAINY R. 2010. La forêt d'Anjozorobe et ses bordures, Faciès végétaux, évolution spatiale, pratiques culturelles et gestion de l'aire protégée, Thèse de Doctorat, Université d' Antananarivo, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie, 334p.

## Annexe 1 : Questionnaires

### Enquête autorité traditionnelle

Historique de la forêt ?

Rôle culturelle de la forêt ?

### Enquête ST sur la zonage de la forêt

Quelles sont les critères de définition de chaque zone

Les différentes règles à chaque zone

Est-ce qu'il y a de propriété privé concerné dans le zonage de la forêt

### I- Enquête ménage

Fokontany :

Nom du village :

Taille du ménage :

#### 1- Concernant la forêt et le TG

Les utilisations de la forêt ?

Pourquoi doit-on conserver la forêt ?

Avez-vous participé aux travaux de restauration/maintien de la forêt ?

Si oui, pourquoi?

- Argent- Obligatoire -Pour la restauration du milieu

Etes-vous membre de COBA ?

Si oui ; quelle est le nom de votre association?

Depuis quand vous adhérez ?

Connaissez-vous le contrat TG ? Est-ce vous pouvez en parler ?

Depuis quand le TGNR existe dans ce village ? Renouvellement ?

Les atouts d'être membre de COBA

Qui est intervenu dans ce projet ?

Est-ce le contrat TG marche bien ?

Quels sont les changements que vous remarquez à partir de l'existence de ce contrat ?

Est-ce que la mise en place du TG va changer votre mode de vie ?

#### 3- Concernant la gestion de la forêt

Comment se fait l'accès à la forêt après le TG?

Quelles sont les règles d'exploitations ?

Est-ce sont-elles respectées ?

Y- t-il des conflits sur l'utilisation des ressources ? Si oui, comment se manifestent ?

Quels sont les facteurs de ces conflits ?

#### 4- Concernant les AGR :

Les différents partenaires au développement

Est-ce tous les membres sont bénéficiaires

#### **1- Ecotourisme à base communautaire :**

Qui assure la promotion du tourisme

Les circuits touristiques existants

Nombre de touriste par an

Qui sont les guides, Nombre, sont-ils bien formés ?

Connaissance linguistique des guides

Répartition des touristes selon la nationalité/localité

Types de touristes

Saison de l'activité

Infrastructure d'accueil

Tarif de guidage + droit d'entrée

Estimation des revenus issus du tourisme par an

Destination de somme provenant de l'écotourisme

Les différentes règles à respecter pour la protection de l'environnement

Sont-ils respectés ?

Problèmes rencontrés

Autre activité relatif au tourisme

#### **2- Apiculture :**

Origine de colonie des abeilles

Avez-vous des formations ? Qui les assurent au départ ? Continues jusqu'aujourd'hui ?

Nombre de ruche

Type de ruche

Quantité produit par ans

La saison de production

Commercialisation de produit

Coût par kg

Destination de somme provenant du miel

Coopération des apiculteurs

Les problèmes de cette activité, Solutions ou Stratégies d'adaptations

### 3-Agriculture améliorée

Agricultures	Différents types de cumltures	Technique	Superficie cultivée	Quantité produite	Destination de produit	Destination de somme
	Riz irrigué					
	Riz pluvial					
	Patate douce					
	Pomme de terre					
	Maïs					
	Haricot					
	Manioc					
	Fruits					

### Autre filière

Filière	Origine des jeunes plantes	Technique de culture	Saison de production	Lieu de commercialisation	Prix/kg	Destination des revenus issus de cette filière	problème
Ravitsara							

### II- Enquête Responsable administratif

1- Concernant la population :

Donnée démographique

Nombre de ménage

Nombre population ou ménage membre de COBA

2- Concernant la forêt

3- Les perceptions sur le TGRN et ses impacts

### III- Présidents COBA

Nom de COBA

Date de création

Superficie de forêt gérée ; zonage

Nombre de membre

Les historiques de la forêt

Les perceptions des enquêtés sur le TG

Concernant le COBA : Objectifs, activités, projets, problèmes aux niveaux de l'association, effets sur la gestion de la forêt

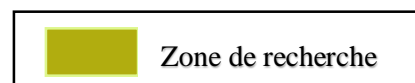
## Annexe 2 : Situation de transfert de gestion de forêt dans la région Analamanga

District	Commune	Fokontany	Nom de la forêt	Type de ressource	Type de TG	VOI
Manjakandriana	Merikanjaka	Merikanjaka	Mahana	Forêt naturelle et reboisement <i>Eucalyptus</i>	GELOSE	Lovaso
Manjakandriana	Merikanjaka	Ambahinia	Ambodivoara, Ambodiara Anteviatsimo	Forêt naturelle	GELOSE	Arolova
Manjakandriana	Merikanjaka	Merikanjaka	Antsapia	Forêt naturelle	GELOSE	Antsahalova manarivo
Manjakandriana	Merikanjaka	Ambahinia	Andriamiaramara, Antsevezo	Forêt naturelle	GELOSE	Tsinjoezaka
Manjakandriana	Merikanjaka	Merikanjaka	Ambohirano	Forêt naturelle	GELOSE	Fanirisoa
Manjakandriana	Merikanjaka	Merikanjaka	Andriantsoharana	Forêt naturelle	GELOSE	Mitsinjofara
Manjakandriana	Merikanjaka	Fiadanana	Ambiaty	Forêt naturelle	GELOSE	Fivoarana
Manjakandriana	Merikanjaka	Merikanjaka	Ambatokary, Amby, Ampihioarandakana, Ampangalandidy, Ankadilalana	Forêt naturelle	GELOSE	Hanitriniala
Manjakandriana	Merikanjaka	Merikanjaka	Miarinarivo	Forêt naturelle	GELOSE	Mitsinjo
Manjakandriana	Soavinandriana	Aambohinanatrika	Mangabe, Ambatovory	Forêt naturelle	GELOSE	Fivoarana
Manjakandriana	Merikanjaka	Antanetibe	Antanetibe/ Anraihaja	Forêt naturelle	GELOSE	Voary Tafaray
Manjakandriana	Ambatolaona	Andranobe Tsaraonenana	Andranobe	Forêt naturelle	GFC	Vmm/vmhf
Anjzorobe	Betatao	Manankasina	Est Ankazovelona	Forêt naturelle	GCF	Fitamitia
Anjzorobe	Betatao	Miakadaza	Ambodirano, Andilambe, Ambodivoahangy, Andasivato, Amboditavolo, Andasilongo	Forêt naturelle	GCF	Ft2hta
Anjzorobe	Amparatanjona	Besorindrana	Bezandary, Analamalotra, Ampizaramaso, Anjiron'I	Forêt naturelle	GCF	Morarano An'ala

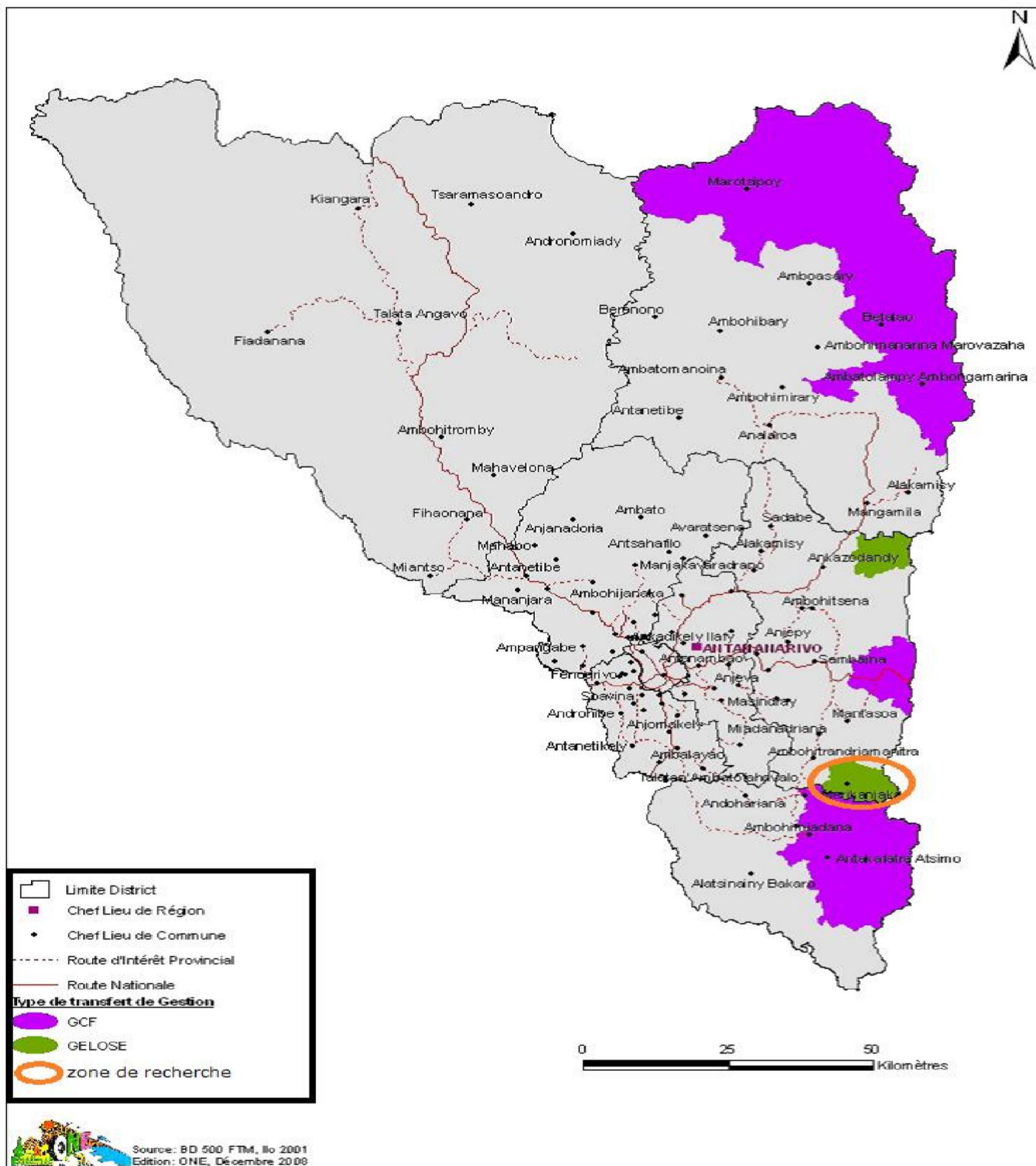


			Lemonjy			
Anjozorobe	Ambongamarina			Forêt naturelle	GCF	Voary Maitso
Anjozorobe	Ambongamarina	Ambongamarina		Forêt naturelle	GCF	Rian'Ala
Anjozorobe	Betatao	Ambongamar Ina		Forêt naturelle	GCF	Sahavoara
Anjozorobe	Marotsipoy	Ambavasambo	Ambavasambo	Forêt naturelle	GCF	Taratra
Anjozorobe	Ambongamarina	Ambongamarina		Forêt naturelle	GCF	Fiam
Andramasina	Ambohimadana	Manandriana	Andriankely	Forêt naturelle	GCF	Tsarafara
Andramasina	Ambohimadana	Antsahantoby	Ampibasy Ihorompotsy	Forêt naturelle	GCF	Tatsinana
Andramasina	Ambohimadana	Antsahantoby	Ambakoana atsimo	Forêt naturelle	GCF	Tmti
Andramasina	Anosibe Trimoloharano	Andriatsiazo	Sebabe, Sarodroa, Ambohibe atsimo	Forêt naturelle	GCF	Miharantsoa
Andramasina	Anosibe Trimoloharano	Andriatsiazo	Anjoma, Andasibiby, Antsahalava	Forêt naturelle	GCF	Fitarikandro
Andramasina	Tankafatra			Forêt naturelle	GCF	Lovaso
Andramasina	Tankafatra			Forêt naturelle	GCF	Fefi
Andramasina	Tankafatra			Forêt naturelle	GCF	Fiaro
Andramasina	Ampitsinjovana Bakaro		Andasikatsaka	Forêt naturelle	GCF	Faneve
Ankazobe	Ankazobe	Kiva	Ankafobe	Forêt naturelle	GCF	Sohisika

Source : Tableau de Bord environnemental  
Région Analamanga (2012)



### Annexe 3 : Carte montrant la situation de transfert de gestion dans la région Analamanga



Source : Tableau de Bord environnemental  
 Région Analamanga (2012)

## Annexe 4 : Matrice de confusion lors de la classification des images

Matrice de confusion pour l'image landsat 5

Classes	Vegetation	Savane	Rizière	terrain de culture	Sum
Vegetation	61(87.14%)	5(10.20%)	1(0.70%)	3(7.69%)	70
Savane	9(12.86%)	39(79.59)	0(0.00%)	1(2.56)	49
zone humide	(0.00%)	(0.00%)	141	1(2.56)	142
zone de culture	1(1.43)	(0.00%)	(0.00%)	38(74.44)	39
Sum	71	44	142	43	
Kappa	0.8968				

Matrice de confusion pour l'image landsat 7

Classes	Vegetation	Savane	Rizière	terrain de culture	Sum
Vegetation000	22 (100.00%)	0 (0.00%)	0 (0.00%)	0 (0.00%)	22
Savane	0 (0.00%)	57 (98.28%)	0 (0.00%)	1 (4.55%)	58
zone humide	0 (0.00%)	0 (0.00%)	31 (100.00%)	0 (0.00%)	31
zone de culture	0 (0.00%)	0 (0.00%)	0 (0.00%)	22 (100.00%)	22
Sum	22	57	31	23	
Kappa	0.9893				

Matrice de confusion pour l'image landsat 8

	Vegetation	Rizière	Savane	Terrain de culture	Sum
Vegetation	31 (100.0%)	0(0.00%)	0 (0.00%)	0 (0.00%)	31
zone humide	0(0.00%)	10 (83.33%)	2 (4.65%)	0 (0.00%)	12
Savane	0(0.00%)	0 (0.00%)	43 (100.00%)	0 (0.00%)	43
Class4	0(0.00%)	0 (0.00%)	0 (0.00%)	23 (100.00%)	23
Sum	31	10	45	23	
Kappa	0,9738				

## Tables des matières

<i>Remerciements</i> .....	i
Résumé .....	ii
Sommaire.....	iii
<b>Tables des illustrations</b> .....	iv
<b>ACRONYMES</b> .....	v
<b>Introduction</b> .....	1
<b>PREMIERE PARTIE : ANALYSE RETROSPECTIVE ET DEMARCHE DE LA RECHERCHE</b> .....	4
<b>CHAPITRE 1 : ANALYSE RETROSPECTIVE SUR LE TRANSFERT DE GESTION</b> .....	5
1-1- Le transfert de gestion, une alternative à la politique forestière répressive .....	5
1-2- Le transfert de gestion : une responsabilisation de la population locale.....	6
1-3- L'élaboration du transfert de gestion à Madagascar : une nouvelle approche face à l'échec de la protection forestière coloniale .....	6
1-4- Les bilans mitigés du transfert de gestion .....	9
1-4-1 Le bilan du transfert de gestion à Madagascar.....	9
1-4-2- Le bilan du transfert de gestion dans différents sites d'applications .....	10
<b>CHAPITRE 2 : DEMARCHE DE LA RECHERCHE</b> .....	12
2-1- Phase de la recherche bibliographique .....	12
2-1-1- La problématique de la recherche :.....	12
2-1-2- Hypothèses de la recherche .....	12
2-1-3- Les objectifs de la recherche.....	13
2-1-4-Elaboration des enquêtes :.....	13
2-2- La démarche d'évaluation du transfert de gestion .....	14
2-3- Phase de travaux de terrain .....	16
Conclusion de la première partie.....	19
<b>DEUXIEME PARTIE : LA FORET D'ANTAPIA, UNE FORET DEGRADEE SOUS UNE GESTION COMMUNAUTAIRE LOCALE</b> .....	20
<b>CHAPITRE 3 : LA FORET DENSE HUMIDE D'ALTITUDE D'ANTSAPIA</b> .....	21
3-1- Merikanjaka, une zone enclavée avec des activités pluriactives.....	21
3-2- La forêt d'altitude d'Antsapia.....	22
3-3- La forêt fragmentée et dégradée d'Antsapia.....	24
<b>CHAPITRE 4 : LE TRANSFERT DE GESTION A ANTSAPIA, POUR CONSERVER LA FORET ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE</b> .....	27
4-1- La mise en place de la gestion locale sécurisée à Antsapia .....	27
4-2- Utilisation réglementée de la forêt et mise en place des activités de protections .....	29

4-3- Mise en place de différentes activités génératrices de revenus .....	30
<b>TROISIEME PARTIE : LES CHANGEMENTS NON SOUHAITES PAR LA MUTATION DE LA GESTION FORESTIERE A ANTSAPIA .....</b>	<b>33</b>
<b>CHAPITRE 5 : LES OBJECTIFS DELAISSES DU TRANSFERT DE GESTION.....</b>	<b>34</b>
5-1- La vulnérabilité de la communauté locale avec l'apparition du clivage social .....	34
5-2- La fragilité de la forêt d'Antsapia .....	35
5-3- Des activités alternatives non durables .....	40
<b>CHAPITRE 6 : LES LIMITES DE LA MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT DE GESTION .....</b>	<b>44</b>
6-1- Inégalités des objectifs des parties prenantes.....	44
6- 2- La dépendance financière des gérantes .....	44
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>46</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>47</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>51</b>
Annexe 1 : Questionnaires .....	51
Annexe 2 : Situation de transfert de gestion de forêt dans la région Analamanga .....	54
Annexe 3 : Carte montrant la situation de transfert de gestion dans la région Analamanga .....	56
Annexe 4 : Matrice de confusion lors de la classification des images .....	57